



Chômage et sous-emploi dans les DOM

par Hervé Domenach et Jean-Pierre Guengant *

Les résultats des enquêtes-emploi menées par l'INSEE dans les DOM (départements d'outre-mer) au cours des dix dernières années y font apparaître des taux de chômage très importants, nettement plus élevés qu'en Métropole. Paradoxalement, alors qu'on peut se demander comment ces sociétés arrivent à supporter de tels niveaux de chômage, ces enquêtes-emploi révèlent également l'importance d'autres formes de sous-utilisation de la main-d'œuvre : le découragement de chercher un emploi chez nombre d'inactifs, et surtout le sous-emploi des personnes occupées (c'est-à-dire leur faible activité ou leur rémunération très basse). Dans des sociétés où l'offre d'emplois stables et rémunérateurs est sans commune mesure avec la demande potentielle de travail, ces résultats ne sont pas surprenants.

Dans les sociétés industrialisées, l'appareil productif constitue un ensemble relativement homogène, composé de divers secteurs d'activité économique articulés entre eux. En conséquence, la quasi-totalité de l'offre et de la demande des divers facteurs de production s'y exprime sur des marchés organisés et n'est pas trop difficile à appréhender statistiquement. Dès lors, et en ce qui concerne le facteur travail, l'écart entre offre et demande de travail sera bien représenté dans ces sociétés par le chômage.

Il en va différemment dans les sociétés moins développées dont les économies ont un caractère dualiste ou pluraliste marqué — les divers secteurs d'activité économique y fonctionnant de manière plus ou moins parallèle — et où une partie seulement de l'offre et de la demande de travail est exprimée sur un marché.

De la colonisation qui a affecté la plupart de ces sociétés, a résulté la création d'un secteur d'activité dit moderne ou capitaliste : d'abord d'exportation de produits agricoles ou miniers, puis de construction et de gestion d'infrastructures, enfin administratif. Ce secteur, caractérisé par le salariat, l'apparition de syndicats et l'application (au moins partielle) d'une réglementation sociale, a ainsi plutôt offert

des emplois stables et rémunérateurs concentrés dans les zones urbaines, généralement portuaires, points de contact privilégiés entre l'intérieur des pays concernés et les métropoles colonisatrices.

A côté du secteur moderne, a subsisté un secteur d'activité dit traditionnel ou précapitaliste, existant avant la colonisation ou qui s'est développé en marge du secteur moderne — agriculture de subsistance, petit artisanat, services domestiques. Ce secteur est caractérisé par une productivité et des rémunérations faibles.

La concurrence entre secteurs moderne et traditionnel dans l'allocation des facteurs de production, notamment la terre et le travail, s'est alors exercée au détriment des activités traditionnelles, contribuant ainsi à leur marginalisation, avec comme conséquence un important exode rural.

L'incapacité ou l'impossibilité pour le secteur moderne d'absorber l'ensemble des surplus de main-d'œuvre, particulièrement importants du fait de la croissance démographique très rapide qu'ont connue ces pays depuis la fin de la seconde guerre mondiale, a stimulé récemment le développement d'un secteur dit intermédiaire (ou encore informel ou non structuré), notamment dans les zones urbaines : artisanat de réparation, commerce. Ce secteur intermédiaire utilise des outillages achetés au secteur moderne, et nécessite donc un certain capital, mais il fonctionne hors des réglementations salariales ou sociales appliquées dans le secteur moderne [1].

O. R. S. T. O. M. Fonds Documentaire

N° : 2930

Cote : B

JUN 1983

* Hervé Domenach est chargé de recherches à l'ORSTOM (Office de la recherche scientifique et technique outre-mer) à la Martinique et Jean-Pierre Guengant fait partie du service interrégional Antilles-Guyane de l'INSEE.

Les nombres entre crochets, [], renvoient aux références bibliographiques, situées en fin d'article.

PRESENTATION DES DOM

La Guadeloupe, la Martinique, la Guyane et la Réunion sont devenus départements d'outre-mer (DOM) en 1946 après pratiquement trois cents ans de régime colonial.

C'est en effet au XVII^e siècle, lors de la première expansion coloniale européenne, que la France occupe successivement, entre autres, la Guyane, la Guadeloupe et la Martinique et enfin la Réunion.

Dès le début de la colonisation, leurs économies, ainsi que celles de la plupart des îles de la Caraïbe et de l'Océan indien sont organisées selon le système dit d'économie de plantation. Dans ce système, les forces productives locales, organisées dans des plantations, sont pour l'essentiel mobilisées pour la production de produits tropicaux en vue de l'exportation vers la métropole colonisatrice.

L'extension de la culture de la canne à sucre sur des plantations importantes va rapidement entraîner aux Antilles le développement d'une « plantocratie » sucrière, et spécialiser dès le début du XVIII^e siècle la Martinique et la Guadeloupe dans la production et l'exportation de sucre non raffiné. Suivant une évolution similaire, la Réunion ne deviendra véritablement une « île à sucre » qu'au XIX^e siècle. En Guyane par contre, notamment pour des raisons climatiques et de sol, la grande plantation sucrière ne se développera jamais.

La main-d'œuvre nécessaire aux plantations, en particulier pour la canne à sucre, a été fournie du XVII^e au début du XIX^e siècle essentiellement par la traite esclavagiste, puis du milieu à la fin du XIX^e siècle par l'introduction de travailleurs sous contrat recrutés surtout dans le sous-continent indien.

L'extermination des autochtones amérindiens aux Antilles et le fait que la Réunion était inhabitée au début de la colonisation expliquent l'absence, dans les trois DOM insulaires, de secteur traditionnel pré-colonial tel qu'il en existe, en revanche, encore à l'intérieur de la Guyane, où subsistent des populations amérindiennes et des groupes de descendants d'esclaves africains marrons (en fuite) ayant reconstitué des formes de vie tribales.

A côté du secteur de plantation, se sont développées peu à peu des activités répondant à certains besoins internes des colonies : agriculture de subsistance, petit artisanat, bâtiment, services, activités constituant un secteur traditionnel post-colonial. Le développement de ce secteur s'est trouvé cependant limité par le rôle d'exportateur de denrées tropicales assigné aux colonies par la métropole, et par l'étroitesse des marchés locaux. Aussi les activités dans ce secteur sont-elles souvent restées, au niveau individuel, complémentaires de l'activité principale exercée dans le secteur de plantation.

Dès la fin du XIX^e siècle, la concurrence du sucre de betterave et du sucre de canne produits par d'autres pays entraîne dans les DOM insulaires une crise de l'économie sucrière qui s'accompagne de l'arrêt de l'immigration. Mais la découverte d'or en Guyane à la même époque y marque le début d'une immigration d'orpailleurs, venant principalement des îles de l'arc antillais; cette immigration diminue progressivement entre les deux guerres mondiales.

C'est pendant cette période, entre 1920 et 1930, que s'amorce dans les quatre DOM un déclin rapide de la mortalité qui, combiné avec le maintien d'une fécondité élevée, a entraîné des excédents naturels de plus en plus importants. Ce mécanisme, dit « d'explosion démographique », s'est traduit par un doublement de la population de chaque DOM en une quarantaine d'années, le nombre maximum de naissances étant atteint dans les années soixante pour les trois DOM insulaires, dans les années soixante-dix pour la Guyane. Conséquence de « l'explosion démographique », les arrivées sur le marché du travail ne cessent d'augmenter à partir de 1950. Mais, dans ce contexte d'augmentation considérable de la demande, l'offre d'emploi est restée notablement insuffisante, ce qui s'est traduit par des baisses importantes des taux d'occupation, et même en Martinique et en Guadeloupe par une sta-

gnation de la population occupée, les créations d'emploi n'ayant pas compensé les suppressions et disparitions.

Dans les trois DOM insulaires (le cas de la Guyane est particulier), la crise de l'agriculture s'est aussi traduite par une chute considérable des effectifs employés dans ce secteur, qui passent d'environ 50 % de la population occupée en 1954 à moins de 20 % actuellement, soit une division par deux ou trois des effectifs. Quant aux effectifs occupés classés sous la rubrique « autres industries », qui comprend nombre d'artisans relevant du secteur traditionnel, ils ont été pratiquement divisés par deux au cours de la même période. Face à ces diminutions massives, les effectifs occupés dans les services publics et l'administration ont été multipliés par trois entre 1954 et 1974, et ceux du secteur « commerce, hôtellerie, restauration » ont augmenté d'environ 50 %. Tout ceci a contribué à accentuer la « tertiarisation » de la population occupée : 60 % des emplois environ relèvent aujourd'hui du tertiaire dans les quatre DOM étudiés (y compris, il est vrai, un fort contingent de personnel domestique, représentant de 10 à 20 % de la population féminine occupée). Pour sa part, l'activité du bâtiment et des travaux publics, dont les effectifs constituent partout plus de la moitié des effectifs du secondaire, dépend largement des marchés publics. L'offre globale d'emploi résulte ainsi largement de centres de décisions extérieurs aux économies locales : des marchés extérieurs pour les productions agricoles d'exportation (sucre, rhum, bananes) et pour le tourisme, et des décisions des pouvoirs publics.

L'aggravation continue depuis 1950 des déséquilibres entre offre et demande d'emploi dans les DOM s'est probablement traduite d'abord par une augmentation du chômage, puis pour les trois DOM insulaires, par le développement rapide de l'émigration, notamment à partir des années soixante. Le rôle de l'émigration dans la limitation des surplus de main-d'œuvre sur les marchés du travail locaux apparaît aujourd'hui déterminant, puisqu'on peut grossièrement estimer qu'il y avait en 1980 en France métropolitaine environ 350 000 personnes originaires (nées dans les DOM, plus enfants nés en métropole) de la Martinique (150 000), de la Guadeloupe (120 000) et de la Réunion (80 000), pour des populations résidant sur place à la même date d'environ 1 120 000 (315 000 pour la Martinique comme pour la Guadeloupe, 490 000 pour la Réunion). La Guyane, là encore, fait exception, puisqu'on y enregistre une immigration nette, quoique l'émigration ne soit pas négligeable; on peut estimer les originaires de Guyane vivant en métropole à un peu moins de 10 000 pour une population résidente d'environ 60 000 personnes (sur 90 000 km², soit le sixième de la métropole et cinquante fois plus que chacun des DOM insulaires).

Si la baisse importante de la fécondité observée dans les quatre DOM au cours des années soixante-dix permet d'espérer une diminution notable de la pression démographique sur les marchés locaux de l'emploi, celle-ci n'interviendra cependant au plus tôt qu'à la fin des années quatre-vingt-dix.

On retiendra de cette présentation sommaire des DOM que si ceux-ci ont de nombreux caractères communs, chacun possède, notamment par son histoire, des particularités qui influent sur l'importance des évolutions qu'on peut y observer. A ce sujet, la spécificité de la Guyane par rapport aux autres DOM en fait un champ d'étude particulièrement riche puisqu'on peut y observer à la fois (graphique III) :

- une zone d'urbanisation coloniale ancienne caractérisée par la région de Cayenne;
- une zone d'implantation récente d'activités modernes à haute technicité; c'est la région de Kourou où s'est installé vers 1965 le Centre national d'études spatiales (CNES);
- une zone, la région de Saint-Laurent du Maroni, assez caractéristique de ce qu'on appelle le traditionnel post-colonial;
- enfin, une zone constituée des communes de l'intérieur où les activités traditionnelles pré-coloniales restent dominantes du fait de la concentration de populations amérindiennes et de groupes africains.

L'allocation du facteur travail entre les trois grands secteurs, moderne, traditionnel, intermédiaire, va ainsi s'opérer à la fois en fonction des possibilités d'emploi offertes par chacun de ces secteurs, et des diverses attitudes individuelles vis-à-vis de l'emploi.

Ainsi, si la valorisation du mode de vie occidental et des niveaux et types de consommation qui lui sont associés va renforcer le caractère attractif des emplois du secteur moderne (notamment chez les jeunes davantage scolarisés que leurs aînés, et ce dans des systèmes d'éducation occidentalisés), le chômage d'attente à l'entrée du secteur moderne va trouver ses limites dans les chances réelles ou supposées de chacun d'obtenir l'emploi désiré, mais aussi dans l'importance du support familial et social que nécessite un chômage prolongé. Dans ces conditions, le chômage ne pourra s'analyser comme représentant à lui seul l'écart entre offre et demande de travail. En effet, le nombre limité d'emplois offerts ainsi que la faiblesse des revenus de nombreux groupes sociaux en l'absence de système public d'indemnisation du chômage¹ génère, à côté du chômage, d'autres formes de non-utilisation des capacités de travail disponibles.

Ainsi, pour les personnes éventuellement disponibles, dont l'entretien peut être assuré par la famille au sens large, l'obtention d'un emploi apparaîtra tellement hypothétique qu'il conduira par découragement ou résignation à abandonner les démarches entreprises, voire tout simplement à ne pas rechercher du tout d'emploi. Cette situation n'exclut toutefois pas l'exercice marginal d'une activité, notamment comme aide familial dans l'agriculture, le commerce ou l'artisanat.

Par ailleurs, pour les groupes sociaux à faibles revenus dont les capacités de support familial sont faibles et où l'insuffisance des niveaux de formation, l'absence de relations, constituent autant de handicaps à l'obtention d'un emploi dans le secteur moderne, le chômage apparaîtra paradoxalement comme un luxe que ne pourront se permettre nombre d'adultes. En effet, pour assurer leur survie, ces personnes seront alors contraintes d'accepter n'importe quel emploi — soit permanent mais à productivité faible et mal rémunéré, soit saisonnier ou occasionnel — conduisant donc généralement à une sous-utilisation de leur capacité de travail et par conséquent à des situations de sous-emploi [2].

Enfin, l'exode rural ou l'émigration vers des zones généralement plus fortement monétarisées, où l'obtention de l'emploi désiré est supposée plus facile, constituera une autre stratégie individuelle possible de réaction à une situation de non ou de sous-emploi.

On voit donc bien dans ces contextes, d'une part que les difficultés d'emploi ne se résument pas au chômage, d'autre part que l'alternative, pour la personne sans emploi, n'est pas forcément entre chômage et activité stable et bien rémunérée (sans parler de l'émigration). Au non-emploi, s'ajoute le sous-emploi. C'est pourquoi, dans cet article, on s'intéressera d'abord au chômage dans les DOM, avant de poser le problème plus général — et plus concret dans ces sociétés — de la mauvaise utilisation des capacités de main-d'œuvre, et de proposer une mesure des différentes formes de sous-emploi.

Comment mesurer le chômage dans les DOM?

L'intérêt porté au chômage, considéré comme une forme majeure d'exclusion sociale par le public, les partenaires sociaux et les gouvernements, y compris dans les sociétés où il ne constitue qu'une forme parmi d'autres de non-utilisation de la main-d'œuvre, a suscité de multiples débats sur sa mesure, ce qui a conduit les statisticiens à préciser leurs concepts.

Phénomène social complexe, le chômage doit être mesuré en faisant intervenir plusieurs critères [3]. Cependant, les contraintes de collecte et les objectifs poursuivis propres à chaque source — statistiques des offices de placement, recensements généraux de population, enquêtes-emploi — conduisent à retenir des critères plus ou moins complexes dont le choix affectera évidemment la qualité et la comparabilité des résultats. Les enquêtes sur l'emploi constituent, du fait de la batterie détaillée de questions qu'on peut y poser, l'instrument privilégié de mesure du chômage.

La plupart de ces enquêtes définissent le chômage en s'appuyant sur les recommandations du Bureau international du travail (BIT), selon lesquelles quatre conditions sont nécessaires pour être classé comme chômeur [4]. Il faut tout d'abord être dépourvu d'emploi, être à même de travailler, chercher un emploi rémunéré, enfin être effectivement en quête de cet emploi.

Dans les pays non industrialisés, ces conditions n'ont pas toutes une aussi grande pertinence lorsque l'on cherche à évaluer un nombre de chômeurs. Au-delà des problèmes de définition des concepts (est-il légitime d'éliminer les personnes n'exerçant qu'une activité marginale? doit-on ne prendre en compte que les recherches d'emploi salarié?), il convient de s'arrêter sur la dernière condition : « être effectivement à la recherche d'un emploi ». Comment vérifier alors la réalité de la recherche?

Ceci est extrêmement complexe dans les sociétés à marché du travail partiellement ou faiblement organisé, où les modes de recherche non institutionnels sont importants — demande à des parents ou amis, déplacements auprès des employeurs — et surtout où l'offre d'emploi est rare et les durées de chômage importantes. Dans ces conditions, les personnes à la recherche d'un emploi ne peuvent guère qu'attendre les résultats de démarches antérieures, qu'il serait malséant de renouveler trop souvent. Ou bien encore, elles sont simplement disponibles, prêtes à travailler, quoique sans vraiment rechercher d'emploi, l'acte de recherche n'ayant guère d'utilité dans des régions où l'offre est insignifiante. Le caractère limité de la condition de recherche effective, et donc de la signification même du chômage qui en découle, a d'ailleurs été reconnu par diverses instances et organisations internationales [5], et l'on a fait remarquer que dans les pays où l'offre d'emploi est faible et les agences officielles de placement et l'indemnisation du

1. Ce n'est qu'en septembre 1980 qu'un système d'indemnisation des chômeurs a été mis en place dans les DOM.

chômage inexistantes ou peu développées, il conviendrait probablement d'ajouter aux personnes sans emploi et en recherchant un, celles qui, découragées, accepteraient un emploi si des possibilités leur étaient offertes [6].

Cet exemple prouve, s'il en était besoin, que le caractère partiel de l'organisation des marchés du travail dans les sociétés peu développées donne à la notion de chômage des caractéristiques particulières qui rendent quasiment inapplicables les recommandations internationales et conduisent à l'adoption de définitions du chômage très larges, adaptées aux contextes locaux. C'est le cas, en particulier, dans les Caraïbes.

L'exemple de Trinidad et de la Jamaïque

Dans les enquêtes-emploi réalisées à Trinidad [7], est considéré comme chômeur toute personne sans emploi qui, soit était à la recherche d'un emploi la semaine précédant l'enquête, soit avait effectué une démarche au cours des trois mois précédant l'enquête et était toujours prête à accepter un emploi. « Être à la recherche d'un emploi la semaine précédant l'enquête » signifie que la personne a effectué une démarche au cours de cette période, ou bien même qu'elle n'en a pas effectué parce que mise à pied temporairement, souffrant d'une maladie bénigne, attendant les résultats de démarches antérieures, ou parce que ne sachant pas où trouver du travail.

Dans les enquêtes-emploi réalisées à la Jamaïque [8], le chômage est la somme des personnes se déclarant sans emploi à la recherche d'un emploi la semaine de référence et de celles qui ont indiqué avoir désiré un emploi pendant les trois mois précédant l'enquête et être toujours prêtes à accepter un emploi.

Si ces deux définitions remplissent approximativement les conditions de non-travail et de disponibilité, les autres conditions recommandées par le BIT sont remplacées par la notion de recherche, voire même de simple désir d'un emploi au cours des trois derniers mois, ce qui revient à tourner complètement la condition de recherche effective.

L'application de ces définitions conduit dans les deux pays à des taux de chômage plus importants que ceux observés dans les sociétés industrialisées. Entre 1975 et 1979, ils se situaient pour Trinidad entre 12 % et 15 % (de 9 à 11 % pour les hommes et environ 33 % pour les femmes), et pour la Jamaïque entre 20 et 25 % (de 12 à 16 % pour les hommes et de 31 à 38 % pour les femmes). Il convient de souligner qu'à Trinidad comme à la Jamaïque, ne prendre en compte que les personnes se déclarant à la recherche d'un emploi au cours de la semaine de référence éliminerait environ un tiers des hommes au chômage et deux tiers des femmes.

Appréhender le chômage dans les DOM

Dans les DOM également, on a essayé de mesurer le chômage en tenant compte du contexte. Les enquêtes-emploi spécifiques à ces départements (encadré p. 7) ont

permis de distinguer, d'une part les « chômeurs au sens du recensement », ou ensemble des personnes se déclarant spontanément au début de l'entretien sans emploi à la recherche d'un emploi, d'autre part les « chômeurs marginaux » ou ensemble des personnes se déclarant spontanément inactifs, mais indiquant rechercher un emploi à un stade plus avancé de l'entretien², la somme de ces deux populations constituant les « chômeurs au sens de l'enquête ».

Si ces définitions ont été maintenues à ce jour, des questions permettant de vérifier l'adéquation dans le contexte des DOM des quatre conditions de la définition du chômage préconisée par le BIT ont été introduites dans les dernières enquêtes effectuées à la Réunion (1978-1979), à la Martinique (1979-1980) et à la Guadeloupe (1980).

Concernant la Guyane (1976-1977), les conditions de non-travail et de disponibilité immédiate n'ont pas été vérifiées mais les résultats détaillés [9] permettent de mesurer l'impact qu'aurait la prise en compte des conditions de recherche d'un emploi salarié et de recherche effective. Si on ne retenait que les personnes à la recherche d'un emploi salarié ayant effectué une démarche au cours du mois précédant l'enquête (comme cela se pratique en France métropolitaine lorsqu'on évalue le chômage au sens du BIT), on éliminerait pratiquement les trois quarts des chômeurs au sens du recensement, aussi bien chez les hommes que chez les femmes, et 90 % des chômeurs marginaux, composés pour l'essentiel de femmes (tableau 1). On passerait ainsi d'un taux de chômage au sens du recensement de 10,7 % (7,0 % pour les hommes, 16 % pour les femmes) ou d'un taux de chômage au sens de l'enquête de 14,5 % (7,8 % pour les hommes, 23,3 % pour les femmes), à un taux de chômage au sens du BIT de 3,6 % (2 % pour les hommes, 6 % pour les femmes), compte non tenu des conditions de non-travail et de disponibilité immédiate. Ce résultat est à l'évidence dénué de signification dans le contexte guyanais. Mais, même en adoptant des conditions plus larges concernant l'ancienneté de la recherche d'emploi, on élimine un nombre important de chômeurs. En effet, en ne retenant que les personnes ayant effectué une démarche au cours des trois derniers mois, on écarte la moitié des chômeurs au sens de l'enquête. Si on repousse la condition de recherche d'emploi aux douze mois précédant l'enquête, on élimine environ 15 % des chômeurs au sens du recensement et 50 % des chômeurs marginaux.

À côté des efforts entrepris pour appréhender le chômage de manière adaptée aux réalités, l'objectif de mesure de l'ensemble des disponibilités en main-d'œuvre assigné aux enquêtes-emploi dans les DOM a conduit également à dépasser la notion de recherche. On a en particulier cherché à cerner les inactifs éventuellement disponibles, c'est-à-dire ceux qui, quoique prêts à accepter un emploi, n'en recherchaient pas parce que découragés ou résignés. Pour les inactifs, on a ainsi introduit dès l'enquête-emploi Guyane

2. Ces deux populations correspondent respectivement à la PDRE (population disponible à la recherche d'un emploi) et à la PMDRE (population marginale disponible à la recherche d'un emploi), dont les effectifs sont également mesurés par les enquêtes-emploi réalisées en France métropolitaine.

LES ENQUÊTES SUR L'EMPLOI DANS LES DOM

Les premières enquêtes sur l'emploi dans les DOM ont été réalisées simultanément dans les trois DOM insulaires en 1967. Les questions posées sur l'activité à ces enquêtes concernaient la veille de l'enquête; elles étaient complétées par un petit nombre de questions simples sur la régularité, le caractère saisonnier ou occasionnel de l'emploi exercé, et par une seule question sur la recherche d'un emploi. Exploitées manuellement, ces enquêtes ont donné lieu à la publication de quatre tableaux par DOM, difficilement analysables du fait de l'utilisation d'une période de référence trop courte (le jour) et du classement en catégories d'actifs à partir de questions trop lapidaires dans le contexte. Aussi la signification des catégories dégagées à ces enquêtes (personnes travaillant régulièrement, chômeurs partiels ou chômeurs totaux) paraît-elle faible. A ce sujet, on notera que la plupart des personnes occupées ont déclaré à ces enquêtes travailler régulièrement, alors qu'on peut estimer que près de la moitié d'entre elles travaillaient en réalité irrégulièrement. En fait, pour les personnes dont la vie quotidienne habituelle est l'irrégularité, une question sur la régularité de l'emploi exercé n'a pas beaucoup de sens et est de plus difficilement traduisible en « créole ». Ce type d'enquête a été reconduit, avec quelques améliorations, à la Réunion en 1969 et 1971.

A la Guadeloupe, la recherche d'une méthodologie nouvelle plus adaptée au contexte local conduit dès 1969 à la réalisation de deux enquêtes, l'une fin 1969, l'autre début 1970. La même méthodologie est appliquée aux deux enquêtes réalisées en Martinique, l'une fin 1971, l'autre début 1972. Par rapport aux enquêtes de 1967, celles-ci s'efforcent de mesurer les phénomènes d'emploi de manière beaucoup plus précise

et sûre, en prenant en compte les réponses à plusieurs questions. Leur originalité tient surtout à l'utilisation de deux périodes de référence (la semaine et l'année) et à la détermination de catégories d'actifs à partir de critères de revenu d'activité et de durée travaillée. L'exploitation manuelle des résultats rend cependant difficile les croisements des diverses variables utilisées, et limite de ce fait les possibilités d'analyse.

La première enquête sur l'emploi en Guyane lancée en 1976 s'inspire des mêmes principes et des mêmes objectifs. Les questions posées aux enquêtes Guadeloupe 1969-1970 et Martinique 1971-1972 sont reprises, mais on y ajoute un certain nombre de questions sur les activités antérieures à l'activité actuelle, les migrations, la formation professionnelle, la recherche ou la non recherche d'un emploi. L'exploitation informatique locale des données permet alors pour la première fois non seulement l'analyse détaillée de l'activité, du chômage et de l'inactivité au moment de l'enquête, mais aussi l'étude des relations entre formation, activité et chômage, ainsi que l'analyse de la mobilité. Cette méthodologie est reconduite à la Réunion (enquêtes de fin 1978 et début 1979), puis à la Martinique (enquêtes de fin 1979 et début 1980), enfin à la Guadeloupe (enquêtes de début et fin 1980). On ne dispose à l'heure actuelle pour ces trois séries d'enquêtes que de résultats partiels provisoires, redressés pour la Martinique, bruts pour la Réunion et la Guadeloupe. La publication des résultats complets et définitifs, sur le modèle de la publication de Guyane [9], est prévue courant 1982.

TABLEAU 1

Influence de la définition du chômage sur sa mesure en Guyane

	En %		
	Chômeurs au sens du recensement	Chômeurs marginaux	Chômeurs au sens de l'enquête
Chômeurs selon les définitions retenues.....	100	100	100
Proportions de chômeurs non retenus si l'on adoptait les définitions restrictives suivantes :			
Personnes à la recherche d'un emploi salarié.....	2,7	4,3	3,2
Personnes à la recherche d'un emploi salarié ayant commencé leur recherche.....	6,8	19,4	10,5
Personnes à la recherche d'un emploi salarié ayant effectué leur dernière démarche :			
Dans les 12 mois précédant l'enquête.....	16,2	49,5	26,0
Dans les 6 mois précédant l'enquête.....	26,6	61,3	36,8
Dans les 3 mois précédant l'enquête.....	41,4	68,8	49,5
Durant le mois précédant l'enquête.....	73,9	88,2	78,1

Source : [9].

de 1976-1977 une série de questions sur les raisons de non recherche et l'éventualité de l'acceptation d'un travail s'il y avait des possibilités dans le DOM concerné. Les résultats obtenus aux enquêtes récentes réalisées dans les quatre DOM (tableau 2) indiquent que si les inactifs qui accep-

teraient un emploi éventuel ne représentent qu'un pourcentage relativement faible du total des inactifs (entre 13 % en Guyane et en Guadeloupe et 25 % à la Réunion, soit entre 7 et 20 % pour les hommes et entre 17 et 28 % pour les femmes), ils représentent néanmoins des effectifs im-

TABLEAU 2

Incidence de la prise en compte des inactifs éventuellement disponibles

En %

	Guadeloupe (Octobre-Décembre 1980)			Martinique (Octobre-Décembre 1979)			Guyane (Octobre 1976-Janvier 1977)			Réunion (Novembre-Décembre 1978)		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Proportion d'inactifs éventuellement disponibles parmi les inactifs.....	8,1	15,4	12,6	14,9	17,8	16,7	7,1	16,9	13,4	19,5	27,9	25,1
Inactifs éventuellement disponibles rapportés au nombre de chômeurs (au sens de l'enquête).....	24,5	54,2	41,4	34,2	51,7	44,1	28,9	56,0	47,9	46,1	99,2	76,5
Taux de chômage (au sens de l'enquête).....	19,2	30,9	24,5	24,0	33,5	28,6	7,8	23,3	14,5	21,5	42,1	29,7
Taux de disponibilité potentielle ¹	22,8	40,7	31,4	29,9	43,3	36,5	9,9	32,2	20,0	28,5	59,2	42,8
Proportion, au sein de la population de 15 ans ou plus:												
De la population active ayant un emploi (1)....	51,2	33,2	41,8	49,0	33,7	40,7	69,2	43,2	56,2	52,1	23,4	36,8
Des chômeurs au sens de l'enquête (2).....	12,2	14,8	13,6	15,5	17,0	16,3	5,9	13,2	9,5	14,3	16,8	15,6
De la population active (3) = (1) + (2).....	63,4	48,0	55,4	64,5	50,7	57,0	75,1	56,4	65,7	66,4	40,2	52,4
Des inactifs éventuellement disponibles (4)...	3,0	8,0	5,6	5,3	8,7	7,2	1,8	7,3	4,6	6,5	16,7	12,0
De la population potentiellement disponible (5) = (3) + (4).....	66,4	56,0	61,0	69,8	59,4	64,2	76,9	63,7	70,3	72,9	56,9	64,4

1. Ce taux est défini comme le rapport: (chômeurs + IED) / (population active + IED), où IED est l'effectif des inactifs éventuellement disponibles.

Sources (dans l'ordre des colonnes) : [10] [11] [9] [12].

portants par rapport aux chômeurs, très variables d'un DOM et d'un sexe à l'autre; ces pourcentages vont de 25 % pour les hommes en Guadeloupe à pratiquement 100 % pour les femmes à la Réunion [9 à 12].

En définissant alors un taux de disponibilité potentielle comme le rapport entre, au numérateur, le total des chômeurs et des inactifs éventuellement disponibles et, au dénominateur, la population potentiellement disponible (total de la population active et des inactifs éventuellement disponibles), on arrive à des taux notablement plus élevés que les taux de chômage au sens de l'enquête, et à nouveau différents selon les DOM et le sexe : de 10 % pour les hommes en Guyane à 60 % pour les femmes à la Réunion. En fait, ces différences s'expliquent par les niveaux d'occupation, de chômage et d'inactivité observés dans chaque DOM, notamment pour les femmes. Ainsi pour les femmes

à la Réunion, où l'on observe un taux d'occupation faible combiné avec un fort taux de chômage et une forte disponibilité potentielle, on arrive finalement à un pourcentage de population féminine adulte potentiellement disponible de 57 %, très proche de ceux observés à la Guadeloupe et à la Martinique.

L'importance des inactifs éventuellement disponibles indique bien les limites de la notion de recherche, les personnes disponibles se considérant, suivant les contextes et selon leur perception du marché de l'emploi, soit comme à la recherche d'un emploi, soit comme inactives.

Toutefois, on ne saurait considérer que l'ensemble des inactifs éventuellement disponibles ne recherchent pas d'emploi parce que découragés, ni qu'ils sont tous immédiatement disponibles. A ce sujet, les résultats détaillés de

l'enquête-emploi de 1976-1977 en Guyane [9] indiquent que la raison de non recherche « pas de possibilité de travail en Guyane », révélatrice d'un certain découragement, n'est mentionnée que par 10 % des inactifs éventuellement disponibles, et que ceux-ci sont composés pour 14 % de retraités, 26 % d'élèves étudiants, et 60 % de femmes au foyer, cette dernière catégorie constituant déjà l'essentiel du chômage marginal.

Ainsi, le chômage au sens de l'enquête apparaît pour les hommes comme un indicateur, légèrement sous-estimé mais relativement satisfaisant, des hommes sans emploi disponibles; mais pour les femmes, la distinction entre chômeurs marginaux et inactifs éventuellement disponibles étant moins évidente, le chômage au sens de l'enquête-emploi sous-estime probablement de manière notable l'ensemble des femmes sans emploi qui se trouvent être réellement disponibles. L'absence de périodicité des enquêtes-emploi dans les DOM et la nécessité de comparer les résultats des enquêtes avec ceux des recensements ont cependant conduit à maintenir cette définition du chômage dans les enquêtes récentes.

L'écart considérable entre les taux de chômage obtenus en Guyane à partir d'une application stricte de certaines des conditions recommandées par le BIT (3,6 %) et à partir du concept de disponibilité éventuelle (20 %) indique clairement que les critères de mesure du chômage proposés par le BIT sont mal adaptés aux sociétés où l'offre de travail est rare et les marchés du travail partiellement organisés. A ce sujet, des quatre conditions recommandées par le BIT, c'est probablement, dans ces sociétés, la condition de disponibilité immédiate qui paraît la plus pertinente. A propos de la condition de non-travail, il conviendrait sans doute d'éviter l'exclusion systématique du chômage des personnes exerçant une activité marginale, en fixant par exemple une limite raisonnable aux durées travaillées dans ces activités. Enfin, les conditions de recherche d'un emploi rémunéré et de recherche effective pourraient être traduites selon les pays concernés, soit par l'exigence d'une démarche effective au cours d'une période spécifiée (3, 6 ou 12 mois, par exemple) — y compris pour les personnes ne déclarant pas rechercher d'emploi —, soit par la notion de disponibilité immédiate pendant l'ensemble de la période spécifiée retenue. Les questions nouvelles applicables aux chômeurs et aux inactifs éventuellement disponibles, qui ont été introduites dans les enquêtes réalisées récemment à la Réunion, à la Martinique et à la Guadeloupe, devraient permettre, à partir d'analyses fines de l'ensemble de la population sans emploi éventuellement disponible, de tester diverses mesures possibles du chômage dans le contexte des DOM³.

Le chômage: quelle signification?

La nécessité de recourir à des définitions différentes du chômage selon le degré d'organisation des marchés du travail étudiés révèle donc que le chômage ne saurait avoir la même signification dans des sociétés à structures économiques et sociales différentes.

Ainsi dans les sociétés industrialisées, le chômage, parce qu'il y représente la forme dominante de non utilisation de

la main-d'œuvre, pourra être considéré comme un indicateur économique permettant de suivre assez correctement l'évolution des déséquilibres entre offre et demande de travail. Dans les sociétés moins développées par contre, où le chômage ne constitue que l'une des réponses individuelles possibles à l'absence d'offre de travail, la signification économique du chômage, et de son évolution, est moins évidente.

Ainsi, dans les DOM, on semble bien ne constater qu'une faible sensibilité du chômage aux évolutions des conditions économiques générales. Ceci apparaît par exemple au travers des données dont on dispose sur les dix dernières années, notamment pour la Guadeloupe et la Martinique [10; 11; 13; 14] (tableau 3). Si ces données permettent d'avancer l'hypothèse, pour la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion, d'une augmentation du chômage masculin, celle-ci reste modeste et difficile à interpréter compte tenu de l'ampleur des taux observés, qui sont de l'ordre de 20 %. Pour les femmes, dont les taux de chômage au sens du recensement ou de l'enquête, se situent, toujours pour la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion, en gros entre 20 et 40 % selon la définition et le DOM, le fait qu'aux enquêtes récentes elles semblent s'être davantage déclarées spontanément « sans emploi à la recherche d'un emploi » (d'où un chômage marginal moins important) ainsi que l'importance des inactives éventuellement disponibles, rend hasardeuse toute interprétation des évolutions observées. En Guyane, les taux de chômage sont notablement inférieurs à ceux des trois autres DOM; ils sont cependant pratiquement le double de ceux observés en France métropolitaine.

La quasi-stabilité des taux de chômage à un niveau très élevé, observable en Guadeloupe, en Martinique et à la Réunion, illustre bien l'incapacité des économies locales à absorber les surplus de main-d'œuvre disponible. Si le produit intérieur brut a fortement progressé entre 1970 et 1978, cette progression ne s'est pas accompagnée de créations notables d'emploi. La quasi-stabilité du chômage révèle également l'existence de niveaux en quelque sorte limites, puisque l'émigration pourtant considérable — elle a concerné entre 1970 et 1980 environ 150 000 personnes, essentiellement des jeunes adultes, sur une population totale de 1 130 000 pour les trois DOM — a tout juste permis d'enrayer la hausse tendancielle du chômage résultant de fortes arrivées démographiques sur les marchés du travail, et de stabiliser à peu de choses près, pour la Guadeloupe et la Martinique, les effectifs de chômeurs aux niveaux observés vers 1970 (25 à 30 000 par département).

Ces taux de chômage élevés vont de pair avec une ancienneté du chômage très importante : pratiquement vingt mois en moyenne en Guadeloupe (source : enquête-emploi de 1969) et en Martinique (1971) et vingt-trois mois en Guyane (1976-1977). Il est à noter que l'ancienneté du chômage chez les femmes est toujours plus forte de quatre à six mois que celle qui est observée pour les hommes. Toujours pour la Guadeloupe, la Martinique et la Guyane, les mêmes enquêtes indiquent, comme en France métropolitaine, que la plupart des chômeurs sont à la recherche d'un emploi à temps

3. Les résultats seront disponibles dans un an environ.

TABLEAU 3

Quelques caractéristiques du chômage dans les DOM

GUADELOUPE

En %

	Enquête de septembre à décembre 1969			Recensement d'octobre 1974			Enquête d'octobre à décembre 1980		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Taux de chômage au sens du recensement.....	16,3	27,9	21,0	18,3	24,7	20,8	18,9	27,7	22,8
Taux de chômage au sens de l'enquête.....	16,9	36,6	25,4	-	-	-	19,2	30,9	24,5
Chômage marginal rapporté au chômage au sens du recensement.....	4,0	48,6	27,9	-	-	-	2,2	16,5	10,0
Proportions de :									
— chômeurs au sens du recensement à la recherche d'un premier emploi.....	46,6	51,8	49,4	47,1	49,8	48,4	50,2	50,0	50,1
— chômeurs au sens du recensement âgés de moins de 25 ans.....	66,1	56,5	61,0	71,5	68,2	70,0	-	-	-
Taux de chômage au sens du recensement entre 15 et 24 ans.....	39,5	51,2	44,5	51,5	54,4	52,8	-	-	-

Sources : [13] [10].

MARTINIQUE

En %

	Enquête de décembre 1971 à janvier 1972			Recensement d'octobre 1974			Enquête d'octobre à décembre 1979		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Taux de chômage au sens du recensement.....	19,1	23,6	21,0	18,1	21,6	19,6	23,2	28,7	25,8
Taux de chômage au sens de l'enquête.....	20,0	31,6	25,1	-	-	-	24,0	33,5	28,6
Chômage marginal rapporté au chômage au sens du recensement.....	6,1	49,3	26,5	-	-	-	4,3	25,1	15,1
Proportions de :									
— chômeurs au sens du recensement à la recherche d'un premier emploi.....	39,4	49,6	44,2	56,1	56,8	56,4	54,6	48,4	51,4
— chômeurs au sens du recensement âgés de moins de 25 ans.....	-	-	-	78,4	77,0	77,8	70,3	60,2	65,1
Taux de chômage au sens du recensement entre 15 et 24 ans.....	-	-	-	53,3	51,7	52,6	56,4	64,1	59,8

Sources : [14] [11].

complet. En effet, seulement 5 % environ des hommes et 20 % des femmes recherchent un emploi à temps partiel. Par ailleurs, l'inscription dans un bureau de main-d'œuvre n'est citée comme mode principal de recherche que dans environ 10 % des cas à la Guadeloupe (1969) et à la Martinique (1971) et 30 % en Guyane (1976-1977). L'inscription dans un office public de placement est cependant souvent citée comme second ou troisième mode de recherche; c'était ainsi le cas de 23 % des chômeurs guyanais. Enfin, on observe aux enquêtes que ce mode de recherche semble plus répandu chez les femmes que chez les hommes, contrairement à ce qui se passe en France métropolitaine.

Toutefois, les données récentes fournies par les agences nationales pour l'emploi implantées dans les DOM à partir de 1976 indiquent un nombre de demandeurs d'emploi représentant environ 50 % des chômeurs au sens de l'enquête. La situation a donc évolué depuis le début des années 1970, quoique l'inscription à l'agence ne conférerait aucune espèce d'avantage jusque fin 1980 (date d'implantation d'un système particulier d'indemnisation du chômage), sauf pour certains, le maintien de la sécurité sociale⁴.

Le chômage dans les DOM : des caractéristiques propres

La difficulté de saisir correctement le chômage féminin rend impossible l'analyse de l'évolution de la part des femmes dans l'ensemble des chômeurs. Tout au plus peut-on noter qu'aux enquêtes récentes, elles représentent partout un peu plus de la moitié du chômage au sens du recensement. Caractéristique marquante dans les DOM, l'importance des personnes à la recherche d'un premier emploi et des chômeurs de moins de 25 ans — qui représentent respectivement 50 % et entre 60 et 70 % environ du chômage au sens du recensement (tableau 3) — révèle l'impact considérable des structures démographiques sur les niveaux de chômage, dans un contexte où l'offre d'emploi est rare.

Les difficultés d'insertion des jeunes sur les marchés locaux de l'emploi se traduisent ainsi par des taux de chômage massifs parmi les jeunes de 15 à 24 ans, de l'ordre

4. Cf. note 1.

GUYANE

En %

	Recensement d'octobre 1974			Enquête d'octobre 1976 à janvier 1977		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Taux de chômage au sens du recensement.....	8,7	13,4	10,4	7,0	16,0	10,7
Taux de chômage au sens de l'enquête.....	-	-	-	7,8	23,3	14,5
Chômage marginal rapporté au chômage au sens du recensement.....	-	-	-	12,8	60,3	41,9
Proportions de :						
— chômeurs au sens du recensement à la recherche d'un premier emploi.....	-	-	-	57,0	43,4	48,6
— chômeurs au sens du recensement âgés de moins de 25 ans.....	54,6	59,5	56,9	69,8	57,3	62,2
Taux de chômage au sens du recensement entre 15 et 24 ans.....	25,4	31,8	28,2	28,6	33,9	31,4

Source : [9].

RÉUNION

En %

	Recensement d'octobre 1974			Enquête de novembre à décembre 1978		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Taux de chômage au sens du recensement.....	17,7	24,3	19,9	20,5	35,2	26,2
Taux de chômage au sens de l'enquête.....	-	-	-	21,4	41,8	29,7
Chômage marginal rapporté au chômage au sens du recensement.....	-	-	-	5,7	32,4	19,5
Proportions de :						
— chômeurs au sens du recensement à la recherche d'un premier emploi.....	34,6	56,9	43,5	54,8	60,6	57,8
— chômeurs au sens du recensement âgés de moins de 25 ans.....	62,4	80,5	69,6	61,7	63,4	62,6
Taux de chômage au sens du recensement entre 15 et 24 ans.....	41,0	48,5	44,1	50,2	59,0	54,5

Source : [12].

de 50 %, sauf en Guyane, où ils sont de 30 % environ. Ces taux sont de surcroît en augmentation sensible, et ne sont que légèrement plus élevés pour les femmes que pour les hommes, alors qu'en France métropolitaine, ils sont deux fois plus importants. Les résultats détaillés de l'enquête de 1976-1977 en Guyane indiquent par ailleurs l'importance de l'existence d'un support familial dans la possibilité de rentrer ou de rester en chômage. En effet, seuls 23 % des chômeurs sont chefs de ménage, alors que ces derniers représentent les deux tiers des actifs occupés; ceci explique que le taux de chômage de la catégorie « enfant ou autre dépendant d'un chef de ménage » atteigne 50 %.

Les emplois recherchés relèvent largement des secteurs modernes. Ainsi en Martinique (en 1974) et en Guyane (en 1976-1977), près de la moitié des hommes au chômage recherchaient un emploi dans le secteur du bâtiment et des travaux publics, tandis que la même proportion de femmes désirait être employée de bureau ou de commerce. Par ailleurs, la perception de l'étroitesse du marché de l'emploi entraîne également qu'une forte proportion de chômeurs, environ 60 % des hommes comme des femmes, se déclarent

prêts à accepter n'importe quel emploi qui leur serait proposé.

Pour résumer, on peut dire que les caractéristiques spécifiques du chômage dans les DOM sont les suivantes : faible sensibilité des taux de chômage aux conditions économiques générales ; chômage constitué pour près des deux tiers par des jeunes de moins de 25 ans; recherche d'emplois dans les secteurs modernes; importante ancienneté du chômage; enfin, face à la faiblesse de l'offre d'emploi, désarroi des chômeurs les conduisant à se déclarer prêts à accepter n'importe quel emploi. Ces caractéristiques se retrouvent pratiquement dans tous les pays de la zone Caraïbe où l'on observe aussi une émigration importante.

Dans cette zone, on constate en outre qu'il existe un lien entre richesse du pays et importance des taux de chômage ; car si dans les DOM, de même qu'à Trinidad, à la Jamaïque, à Porto Rico et à la Barbade, où les revenus par an et par tête étaient de l'ordre de 10 000 F à la fin des années 1970 (exception faite toutefois de la Jamaïque), on relève des taux de chômage très importants, ceux-ci sont, avec des

définitions voisines, beaucoup plus modestes (entre 5 et 10 %) dans toute une série de pays, en République Dominicaine, à Sainte Lucie, à Saint Vincent, à Grenade, à Saint-Kitts [15], pays où les revenus par an et par tête sont de l'ordre de 2 000 F; ils deviennent insignifiants (1,9 %) pour l'ensemble des communes de l'intérieur de la Guyane où la part non monétarisée de l'économie reste importante et où 20 % seulement des personnes ayant un emploi sont salariées [9].

On notera que les pays à niveau de vie « élevé » qui se classent parmi ceux ayant les taux de chômage les plus importants comprennent tous les pays non indépendants de la région à l'exception de la Guyane française. Dès lors, on peut se demander si c'est plus cette situation de dépendance (impliquant des transferts monétaires importants en provenance des métropoles) que la simple élévation du niveau de vie qui détermine des taux de chômage élevés. En fait, dans les pays à niveau de vie (relativement) substantiel, la masse des revenus disponibles permet une inactivité importante et un chômage élevé d'attente à l'entrée dans le secteur moderne. La solidarité familiale ayant ses limites et le nombre d'emplois offerts étant insuffisant, il ne reste aux chômeurs qui n'ont pu obtenir d'emploi dans le secteur moderne que le recours à l'émigration et accessoirement l'entrée dans le secteur intermédiaire, ou encore, notamment pour les femmes, le retour à l'inactivité. En revanche, dans les pays les plus pauvres, la faiblesse des revenus ne permet guère le chômage. Les chômeurs potentiels n'ont alors en réalité le choix qu'entre l'émigration et l'acceptation de petits travaux, qui peuvent être réguliers mais aussi occasionnels ou saisonniers, des travaux en général mal rémunérés et à faible productivité : c'est le sous-emploi.

Le chômage, même défini largement, ne donne donc pas une image exacte des disponibilités en main d'œuvre des économies peu développées, en particulier de celles des DOM. Il y constitue plutôt un solde, variable selon le degré de développement et éventuellement modulé par l'émigration, entre les ressources en main d'œuvre, l'activité « normale » et le sous-emploi.

Qu'est-ce que le sous-emploi des personnes occupées ?

Par souci de comparaison et par imitation avec ce qui se fait dans les sociétés industrialisées, la plupart des enquêtes-emploi réalisées dans les sociétés peu développées s'appuient sur les concepts traditionnels d'occupation et de chômage. Pourtant diverses conférences internationales ont reconnu la faible signification de ces concepts dans des sociétés où le sous-emploi des personnes occupées peut constituer la forme principale de sous-utilisation des capacités de travail disponibles.

Si l'évaluation du chômage, on l'a vu, reste malaisée, la définition du sous-emploi, et donc sa mesure statistique, pose des problèmes autrement complexes, que même des enquêtes spécifiques ne permettent pas toujours de résoudre de manière tout à fait satisfaisante. Sans exposer complètement ces problèmes et les solutions retenues, on se contentera ici de présenter succinctement les recommandations du BIT et les formes que peut revêtir effectivement le sous-emploi.

Le Bureau international du travail indique que le sous-emploi existe avant tout quand l'emploi est insuffisant par rapport à des normes ou à des alternatives déterminées [5; 16]. Ainsi, la mesure du sous-emploi dépend des normes retenues pour définir les alternatives correspondant à des « emplois pleins », ou « emplois satisfaisants ». Elle est donc quelque peu conventionnelle. Ces normes peuvent notamment faire ou non intervenir des seuils de revenu minimum tiré du travail.

Le Bureau international du travail distingue par ailleurs deux formes principales de sous-emploi, le « sous-emploi visible » et le « sous-emploi invisible ». Le sous-emploi visible, concept statistique, se produit lorsqu'une personne occupe un emploi où la durée de travail est inférieure à la normale et lorsqu'elle cherche ou accepterait de travailler davantage. Le sous-emploi invisible, concept plus analytique que statistique, reflète une mauvaise allocation des ressources en main d'œuvre. Ses symptômes caractéristiques pourraient être le faible revenu, la sous-utilisation des compétences et la faible productivité.

Concrètement, dans les DOM comme dans d'autres économies peu développées, le sous-emploi peut correspondre à trois situations différentes. D'abord l'exercice d'une activité permanente avec des durées hebdomadaires travaillées régulières faibles (ou même élevées si le revenu tiré de l'activité est faible); le sous-emploi est alors permanent et les personnes concernées sont toujours classées en sous-emploi, visible ou invisible, quelle que soit la période de réalisation de l'enquête. Ensuite, l'exercice d'une activité permanente, mais avec les durées du travail variables selon la saison ou tout simplement le niveau des affaires; le sous-emploi est alors saisonnier ou intermittent, et les personnes concernées, selon qu'elles auront été enquêtées pendant leur période de faible ou de forte activité, seront classées en sous-emploi visible, invisible, ou même en activité normale si la période d'enquête correspond pour eux à une période de travail particulièrement intense. Enfin, dernière forme de sous-emploi, l'exercice d'activités saisonnières ou occasionnelles effectuées les unes à la suite des autres, ou même de façon simultanée, et entrecoupées de périodes plus ou moins longues d'inactivité; selon leur situation au moment de l'enquête, les personnes concernées seront considérées soit comme chômeurs, soit comme occupées, et elles seront ou non classées en sous-emploi, selon la nature et le type d'activités exercées.

Mesurer le sous-emploi à partir de critères se référant à l'activité exercée sur une courte période conduit donc à le sous-estimer. Seul le passage à une période de référence plus longue, l'année, permet, du moins en principe, une appréhension correcte de l'importance réelle du sous-emploi et de ses diverses manifestations.

L'exercice fréquent, dans les sociétés peu développées, de plusieurs activités (appelé polyvalence) pose en outre le problème des occupations à prendre en considération pour déterminer le sous-emploi. Lorsque la polyvalence revêt la forme de travaux exercés les uns à la suite des autres, l'application de critères de durées travaillées et de gains ne pose guère de problème. Mais lorsque la polyvalence revêt la forme d'activités permanentes, exercées de manière simultanée avec une autre activité déclarée « principale »,

le problème est de savoir si la situation de sous-emploi doit être déterminée à partir des durées travaillées et des rémunérations de la seule profession principale ou de l'ensemble des activités exercées. L'importance des activités multiples dans les sociétés peu développées limite sérieusement la signification du concept d'activité principale sur lequel se fondent la plupart des études sur l'emploi. Dans ces conditions, il peut paraître opportun pour déterminer le sous-emploi de prendre en considération les durées travaillées et les gains obtenus dans l'ensemble des activités exercées au cours de la période de référence.

En fait, la polyvalence peut être considérée comme révélatrice en elle-même de sous-emploi, puisque c'est justement l'impossibilité de trouver un emploi principal satisfaisant qui conduit nombre de personnes à exercer plusieurs activités leur permettant le cas échéant d'arriver à un revenu global satisfaisant. Si on retient cette optique, il faut prendre en considération la durée travaillée et le gain obtenu dans la seule activité principale, quoique celle-ci reste difficile à définir. Nombre d'activités de repli ou de survie, notamment dans l'agriculture, déclarées comme secondaires, peuvent en effet être plus « permanentes » et occuper davantage en temps que les activités déclarées principales, surtout à cause des revenus qu'elles procurent.

Le SMIC et les 40 heures

Dans les enquêtes-emploi réalisées dans les DOM, les frontières retenues conventionnellement pour définir le sous-emploi sont, d'une part les 40 heures hebdomadaires pour la durée du travail, ce qui correspond à la durée légale, d'autre part le SMIC mensuel (traduit en salaire net) sur la base de 40 heures par semaine, pour le revenu de l'activité principale. On a ainsi retenu comme « revenu normal » le SMIC, qui dans les DOM constitue bien une référence admise comme seuil minimum, à la fois économique et psychologique, de rémunération.

La détermination du sous-emploi à partir de ces deux seuils ne peut toutefois se faire qu'en les hiérarchisant. Dans les enquêtes-emploi effectuées dans les DOM, on a privilégié le revenu sur la durée travaillée. La population occupée en sous-emploi est alors définie comme l'ensemble des personnes dont l'activité principale exercée la semaine de référence selon la durée habituelle procure un revenu monétaire inférieur à la rémunération qu'obtiendrait une personne payée au SMIC sur la base de 40 heures par semaine. Ces personnes sont ensuite classées en sous-emploi invisible lorsque la durée hebdomadaire habituelle du travail dans l'activité principale est égale ou supérieure à 40 heures, et en sous-emploi visible lorsque cette durée est inférieure à 40 heures. Enfin, la population occupée non classée en sous-emploi, dont le revenu d'activité est donc supérieur au SMIC mensuel, a été appelée population occupée en activité normale. Il faut souligner d'une part que la référence au revenu pour la définition du sous-emploi est appliquée aussi bien aux populations rurales qu'aux populations urbaines, d'autre part que, même avec ces définitions simples, la saisie des populations concernées reste dans certains cas délicate (encadré p. 14).

Ces choix posés, quelle peut être la signification du sous-emploi tel qu'il a été défini, en particulier par rapport aux divers secteurs — moderne, traditionnel et intermédiaire — qui caractérisent les économies peu développées? Le choix du SMIC pour une semaine de 40 heures comme seuil de détermination du sous-emploi entraîne trois conséquences. D'abord, toutes les personnes dont la rémunération horaire ou journalière est inférieure au SMIC sont classées en sous-emploi; or ceci n'est possible que pour les personnes travaillant dans les secteurs traditionnel ou intermédiaire. Font exception les apprentis sous contrat relevant du secteur moderne, qui n'ont pas été isolés parce que peu nombreux, notamment par rapport aux apprentis non déclarés (appelés aides) relevant aussi bien des secteurs traditionnel qu'intermédiaire. Seconde conséquence, les personnes appartenant au secteur moderne et accessoirement au secteur intermédiaire et payées au SMIC horaire voire à un salaire supérieur mais travaillant moins de 40 heures par semaine, sont également classées en sous-emploi, visible dans ce cas. Enfin, la dernière conséquence est que toutes les personnes dont les revenus mensuels sont supérieurs au SMIC sont classées en activité normale; or c'est probablement le cas de certains petits patrons des secteurs traditionnel et intermédiaire employant des travailleurs non déclarés, et d'une fraction non négligeable des travailleurs du secteur intermédiaire.

Il apparaît ainsi que si les personnes classées en sous-emploi invisible relèvent bien toutes, aux incertitudes sur les revenus près, des secteurs traditionnel et intermédiaire, les personnes classées en sous-emploi visible peuvent appartenir aussi bien aux secteurs traditionnel et intermédiaire qu'au secteur moderne. A l'inverse, si la quasi-totalité des personnes travaillant dans le secteur traditionnel sont probablement classées en sous-emploi, ce n'est pas le cas des personnes travaillant dans le secteur intermédiaire, dont une partie peut se retrouver en activité normale.

Afin d'affiner l'analyse des personnes classées en activité normale, on a introduit dans les enquêtes menées récemment en Guadeloupe, Martinique et Réunion un deuxième seuil de revenu égal au salaire mensuel minimum de la fonction publique. Comme on le sait, les salaires de la fonction publique dans les DOM bénéficient d'une majoration par rapport au salaire de base appliqué en France métropolitaine. Cette majoration appelée « prime de vie chère » est de 40 % aux Antilles-Guyane et était de 60 % environ à la Réunion fin 1978⁵. Compte tenu de l'importance des emplois de la fonction publique dans les DOM, ces salaires servent effectivement de référence pour la fixation des rémunérations dans plusieurs secteurs d'activité économique (secteur para-public, banques) et de celles de la plupart des cadres relevant du secteur moderne. L'application de ce critère aux personnes classées en activité normale a donc permis de distinguer celles dont le revenu était égal ou supérieur au salaire minimum mensuel versé dans la fonction publique, de celles percevant un revenu compris entre le SMIC mensuel et ce salaire minimum. Quoique le premier groupe constitue un ensemble hétérogène —

5. Il est prévu d'arriver progressivement à 40 %, comme aux Antilles.

AUX FRONTIÈRES DU SOUS-EMPLOI : DES DIFFICULTÉS DE LA SAISIE

Si les durées travaillées dans chacune des activités exercées au cours des douze derniers mois peuvent être plus ou moins bien appréhendées à partir de questions rétrospectives, il est en revanche beaucoup plus difficile de connaître les revenus d'activité correspondants. Aussi le sous-emploi est-il déterminé, dans les enquêtes effectuées dans les DOM, à partir de critères de durée travaillée et de revenu, correspondant à l'activité exercée la semaine de référence et concernant la seule activité déclarée comme principale. L'optique retenue est donc celle d'une photographie à un moment donné, se référant au plein-emploi dans une seule activité. Les inconvénients de ce choix sont compensés par diverses questions permettant de saisir les activités secondaires, tant sur la semaine que sur l'année, et d'apprécier ainsi l'importance des diverses formes de polyvalence. De plus afin de mieux mesurer l'impact de la saisonnalité des activités agricoles, chaque série d'enquêtes effectuées dans un intervalle de douze mois comporte toujours — sauf en Guyane — deux enquêtes : l'une en période réputée de haute activité assimilée à la période de récolte de la canne à sucre, l'autre en période réputée de basse activité et correspondant à l'interrécolte.

Mais la mesure du sous-emploi sur la base de l'activité principale exercée pendant une semaine risque également d'être affectée par le caractère exceptionnel de certaines semaines de référence. Pour éviter cet inconvénient, on a pris en considération la durée hebdomadaire habituellement travaillée dans l'activité principale exercée la semaine de référence, et le revenu net mensuel correspondant à cette durée hebdomadaire habituelle. Nombre de revenus étant perçus par mois, le revenu saisi à l'enquête, et donc pris en considération, est souvent celui perçu le mois précédant l'enquête, pour autant évidemment que ce revenu corresponde à la même activité que celle exercée la semaine de référence, et ce pour une durée habituelle. Pour les

travailleurs occasionnels, les personnes qui viennent de prendre un emploi ainsi que celles ayant refusé d'indiquer leurs revenus, le revenu à prendre en considération doit être estimé. Mais ces situations sont rarement gênantes pour le classement en sous-emploi à partir d'un seuil de revenu, puisqu'il suffit de classer ces personnes en deux catégories — au-dessus et en dessous — du seuil retenu.

Outre le cas des personnes dont les revenus doivent être estimés, le classement en sous-emploi à partir du SMIC mensuel reste délicat. Tout d'abord il n'est pas toujours possible de vérifier que le revenu du mois précédent correspond effectivement à la durée habituelle de travail. Ainsi une absence non rémunérée pendant un ou deux jours au cours du mois précédant l'enquête peut entraîner, pour des personnes néanmoins payées au SMIC horaire, que le revenu du mois précédent soit inférieur au SMIC mensuel. Si l'absence n'est pas mentionnée à l'enquête et n'est pas détectée lors du contrôle du questionnaire, la personne peut être classée à tort en sous-emploi. Ensuite, le SMIC peut varier pendant la période de réalisation de l'enquête, comme cela s'est produit pour les enquêtes effectuées récemment en Martinique et en Guadeloupe. Comme nombre de personnes ne se voient appliquer le nouveau SMIC que plusieurs mois après la date légale de son entrée en vigueur (avec ou sans rappel), elles risquent de se trouver également classées à tort en sous-emploi. On a essayé de limiter les conséquences de ce phénomène en retenant comme seuil le SMIC mensuel applicable au début de la période de réalisation de l'enquête, arrondi à la centaine de francs inférieure. Au total, même si l'impact de ces situations sur les résultats devrait être peu important compte tenu des contrôles et des précautions prises, les répartitions entre activité normale et sous-emploi obtenues ici ne sauraient être considérées que comme approximatives.

on y trouve aussi bien du personnel de service travaillant à temps plein dans le secteur public que des cadres supérieurs du secteur privé — il appartient pour l'essentiel au secteur moderne. En revanche, les personnes dont la rémunération est comprise entre le SMIC et le salaire minimum de la fonction publique peuvent appartenir aussi bien au secteur moderne qu'au secteur intermédiaire et accessoirement traditionnel.

Au total s'il y a une correspondance certaine, du moins dans le cas des DOM, entre d'une part sous-emploi et secteur traditionnel, et d'autre part activité normale procurant une rémunération élevée et secteur moderne, ces divers concepts ne se recourent pas entièrement. Mais si ces correspondances sont intéressantes et utiles pour l'analyse, on aurait cependant tort de rechercher l'absolu en la matière. Tout d'abord, les concepts de sous-emploi et de secteur (moderne, traditionnel et intermédiaire) sont avant tout des références théoriques dont une traduction statistique rigoureuse est extrêmement délicate.

Ensuite l'étude du sous-emploi, qui a pour objet principal de savoir si la capacité de travail de chaque individu est effectivement pleinement utilisée, relève d'enquêtes auprès des ménages, alors que l'étude du secteur traditionnel et surtout du secteur intermédiaire, ne peut guère s'effectuer qu'à l'aide d'enquêtes auprès des entreprises, à partir de critères tels que l'intensité capitaliste, les effectifs employés, les relations en amont et en aval avec les secteurs modernes, etc. [1].

Sensible diminution du sous-emploi

Par opposition au chômage dont le peu de sensibilité aux conditions économiques générales a été souligné (il n'a pratiquement pas varié en dix ans), le sous-emploi ainsi défini constitue-t-il un indicateur plus révélateur des transformations économiques, et quelles sont ses caractéristiques ?

La sensibilité du sous-emploi aux conditions économiques générales peut être appréciée actuellement sur dix ans, à partir des résultats de deux vagues d'enquêtes comportant chacune deux enquêtes effectuées à environ six mois d'intervalle en Guadeloupe (1969-1970 et 1980) ainsi qu'en Martinique (1971-1972 et 1979-1980) [10; 11; 13; 14]. Il convient de préciser tout d'abord que les périodes d'enquête retenues (deuxième et quatrième trimestres) ne semblent guère avoir d'impact sur les résultats, puisque globalement les répartitions entre activité normale, sous-emploi visible et invisible, obtenues à chacune des deux enquêtes d'une même série restent peu différentes (tableau 4). Tout au plus peut-on noter en Guadeloupe un pourcentage de femmes en sous-emploi visible sensiblement plus élevé aux enquêtes du deuxième trimestre, ce qui pourrait s'expliquer par la participation aux travaux de récolte de la canne à sucre d'un certain nombre de femmes inactives ou engagées dans des activités différentes au quatrième trimestre. Si la saisonnalité de l'emploi dans le secteur de la canne à sucre influe quelque peu sur les résultats, son impact se trouve en fait contrecarré par des saisonnalités différentes dans d'autres secteurs,

TABLEAU 4

*Activité « normale », sous-emploi « invisible » et sous-emploi « visible »
en Guadeloupe et en Martinique*

En %

	Population occupée en activité normale	Population occupée en sous-emploi invisible	Population occupée en sous-emploi visible	Ensemble de la population active occupée ¹
GUADELOUPE				
Enquête de septembre à décembre 1969 :				
Hommes.....	53,8	25,6	20,6	100,0
Femmes.....	40,0	28,2	31,8	100,0
Ensemble.....	48,7	26,6	24,7	100,0
Enquête de mars à juin 1970 :				
Hommes.....	56,0	25,7	18,3	100,0
Femmes.....	34,0	28,8	37,2	100,0
Ensemble.....	47,4	26,9	25,7	100,0
Enquête de mars à juin 1980 :				
Hommes.....	66,7	20,5	12,8	100,0
Femmes.....	52,1	20,7	27,2	100,0
Ensemble.....	60,8	20,6	18,6	100,0
Enquête d'octobre à décembre 1980 :				
Hommes.....	70,1	18,4	11,5	100,0
Femmes.....	54,4	21,7	23,9	100,0
Ensemble.....	63,6	19,7	16,7	100,0
MARTINIQUE				
Enquête de décembre 1971 à janvier 1972 :				
Hommes.....	63,8	22,9	13,3	100,0
Femmes.....	40,9	38,8	20,3	100,0
Ensemble.....	54,5	29,4	16,1	100,0
Enquête d'avril-mai 1972 :				
Hommes.....	61,4	22,9	15,7	100,0
Femmes.....	46,1	34,5	19,4	100,0
Ensemble.....	55,2	27,6	17,2	100,0
Enquête d'octobre à décembre 1979 :				
Hommes.....	78,9	13,1	8,0	100,0
Femmes.....	61,3	18,6	20,1	100,0
Ensemble.....	71,1	15,5	13,4	100,0
Enquête d'avril à juin 1980 :				
Hommes.....	75,7	17,2	7,1	100,0
Femmes.....	58,0	21,1	20,9	100,0
Ensemble.....	67,8	19,0	13,2	100,0
1. Ayant un emploi au cours des sept jours précédant l'enquête.				

Sources : [13] [10] [14] [11].

TABLEAU 5

Type d'activité par zone géographique dans chaque DOM

GUADELOUPE

En %

	Communes des agglomérations de Pointe-à-Pitre et Basse Terre			Autres communes			Ensemble		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Proportion de la population active ayant un emploi :									
Dont le revenu est supérieur au minimum de la fonction publique (1).....	40,8	36,1	38,7	22,2	21,1	21,7	30,7	28,8	29,9
Dont le revenu est compris entre le SMIC et le minimum de la fonction publique (2).....	38,7	27,9	33,9	40,0	23,1	33,5	39,4	25,6	33,7
En activité normale (3) = (1) + (2).....	79,5	64,0	72,6	62,2	44,2	55,2	70,1	54,4	63,6
En sous-emploi invisible (4).....	14,0	19,8	16,6	22,0	23,7	22,7	18,4	21,7	19,7
En sous-emploi visible (5).....	6,5	16,2	10,8	15,8	32,1	22,1	11,5	23,9	16,7
En sous-emploi (6) = (4) + (5).....	20,5	36,0	27,4	37,8	55,8	44,8	29,9	45,6	36,4
Proportion de la population active :									
En chômage.....	18,5	26,6	22,3	19,8	34,8	26,4	19,2	30,9	24,5
En sous-emploi.....	16,7	26,4	21,3	30,3	36,3	32,9	24,2	31,5	27,5

Source : [10].

MARTINIQUE

En %

	Communes de l'agglomération de Fort de France			Autres communes			Ensemble		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Proportion de la population active ayant un emploi :									
Dont le revenu est supérieur au minimum de la fonction publique (1).....	51,9	39,7	45,8	33,1	32,6	32,9	41,9	36,6	39,6
Dont le revenu est compris entre le SMIC et le minimum de la fonction publique (2).....	37,1	28,2	32,7	36,9	19,9	30,3	37,0	24,7	31,5
En activité normale (3) = (1) + (2).....	89,0	67,9	78,5	70,0	52,5	63,2	78,9	61,3	71,1
En sous-emploi invisible (4).....	6,7	17,3	12,0	18,6	20,5	19,3	13,1	18,6	15,5
En sous-emploi visible (5).....	4,3	14,8	9,5	11,4	27,0	17,5	8,0	20,1	13,4
En sous-emploi (6) = (4) + (5).....	11,0	32,1	21,5	30,0	47,5	36,8	21,1	38,7	28,9
Proportion de la population active :									
En chômage.....	19,3	27,6	23,7	27,7	40,1	33,1	24,0	33,5	28,6
En sous-emploi.....	8,8	23,3	16,4	21,7	28,4	24,6	16,0	25,7	20,6

Source : [11].

et surtout par une variété de facteurs plus conjoncturels n'obéissant à aucune saisonnalité. A ce sujet, on notera que les cyclones qui ont affecté la Martinique et la Guadeloupe en août 1979 et en août 1980 ne se traduisent aux enquêtes du quatrième trimestre ni par des niveaux de chômage plus importants, ni par des répartitions particulières par type d'activité. Ce manque surprenant de sensibilité s'explique probablement par la rigidité des comportements individuels vis à vis de l'emploi, et par la fréquente polyvalence des personnes occupées.

Sur la dizaine d'années qui sépare les deux vagues d'enquêtes réalisées en Guadeloupe et en Martinique, on relève par contre une diminution importante — de l'ordre d'une

quinzaine de points — du pourcentage de personnes classées en sous-emploi (tableau 4). Ce résultat contraste avec la quasi-stabilité des taux de chômage sur la période.

La diminution du sous-emploi reflète assez bien la désaffection croissante vis à vis des travaux les moins bien rémunérés. Cette désaffection a été observée à partir d'autres données et conforte l'hypothèse selon laquelle le SMIC constitue bien une référence largement admise et de plus en plus appliquée. Ceci est d'autant plus remarquable que le SMIC net mensuel a augmenté très rapidement au cours de la période, passant de 400 F environ fin 1969 à près de 1 800 F mi-1980.

RÉUNION

En %

	Commune de Saint-Denis			Autres communes			Ensemble		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Proportion de la population active ayant un emploi :									
Dont le revenu est supérieur au minimum de la fonction publique (1).....	58,3	46,6	52,9	33,2	33,3	33,3	39,2	38,6	39,0
Dont le revenu est compris entre le SMIC et le minimum de la fonction publique (2).....	28,8	12,1	21,1	30,0	12,6	24,9	29,7	12,4	23,8
En activité normale (3) = (1) + (2).....	87,1	58,7	74,0	63,2	45,9	58,2	68,9	51,0	62,8
En sous-emploi invisible (4).....	10,8	13,1	11,9	25,5	17,9	23,2	22,0	16,0	19,9
En sous-emploi visible (5).....	2,1	28,2	14,1	11,3	36,2	18,6	9,1	33,0	17,3
En sous-emploi (6) = (4) + (5).....	12,9	41,3	26,0	36,8	54,1	41,8	31,1	49,0	37,2
Proportion de la population active :									
En chômage.....	22,8	32,2	27,5	21,0	46,6	30,7	21,5	41,8	29,8
En sous-emploi.....	10,0	28,0	18,8	29,0	28,9	29,0	24,4	28,5	26,1

Source : [12].

GUYANE

En %

	Communes de l'agglomération de Cayenne			Autres communes			Ensemble		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Proportion de la population active ayant un emploi :									
En activité normale (3).....	88,6	74,4	83,0	61,4	35,2	51,4	78,2	59,9	71,2
En sous-emploi invisible (4).....	2,8	12,8	10,3	19,3	22,0	20,4	12,7	16,2	14,0
En sous-emploi visible (5).....	8,6	12,8	6,7	19,3	42,8	28,2	9,1	23,9	14,8
En sous-emploi (6) = (4) + (5).....	11,4	25,6	17,0	38,6	64,8	48,6	21,8	40,1	28,8
Proportion de la population active :									
En chômage.....	10,4	25,8	17,1	3,3	18,8	9,8	7,8	23,3	24,6
En sous-emploi.....	10,2	19,0	14,0	37,4	52,6	43,8	20,1	30,7	14,5

Source : [9].

Nette réduction du sous-emploi en dix ans; quasi-stabilité du chômage. Ce simple constat montre que l'évolution des pourcentages de personnes occupées en sous-emploi et en activité normale constitue un élément plus fondamental de compréhension de l'évolution des phénomènes d'emploi dans les DOM que la connaissance du chômage.

Les femmes, les ruraux, les plus âgés

En dépit de la diminution du sous-emploi observée en Guadeloupe et en Martinique, celui-ci continue d'affecter dans tous les DOM une part importante de la population

occupée (tableau 5). Les enquêtes récentes indiquent ainsi des pourcentages de personnes occupées classées en sous-emploi variant de près de 30 % en Martinique (1979) et en Guyane (1976-1977) à un peu moins de 40 % en Guadeloupe (1980) et à la Réunion (1978). Partout, les femmes sont davantage touchées par le sous-emploi que les hommes : 46 % contre 30 % en Guadeloupe, 49 % contre 31 % à la Réunion, et 40 % contre 20 % environ à la Martinique et en Guyane. Il s'agit surtout alors de sous-emploi visible — (50 à 65 % du total du sous-emploi féminin). A l'inverse, le sous-emploi invisible est plus important chez les hommes, puisqu'il représente 60 à 70 % du total du sous-emploi masculin selon les DOM.

*Une fresque historique
de la coopération statistique française
dans les pays en voie de développement*

Un certain regard sur une des fonctions de l'INSEE

**De la statistique coloniale
à la coopération technique**

par Albert FICATIER

1941 : Création du Service National des Statistiques.

1946 : Élargissement des activités du SNS qui aboutit à la naissance de l'INSEE. Cette opération traduisait une volonté d'améliorer fondamentalement le système statistique français. Mais les premiers statisticiens avaient également le souci de créer les instruments de l'observation statistique dans les pays où la France exerçait sa souveraineté.

Ce fut le point de départ de la statistique coloniale. L'action de l'INSEE évolua progressivement quand les pays devinrent indépendants. La gestion directe des services statistiques fut abandonnée au profit d'autres activités : formation de statisticiens nationaux, assistance technique aux pays qui en faisaient la demande.

Cet ouvrage décrit les phases successives de cette vaste entreprise et en met en relief les traits essentiels. Il est structuré en trois parties : La statistique dans les colonies françaises - Les nouveaux États indépendants : infrastructure statistique et actions de coopération - L'évolution de la Coopération : orientations nouvelles. Les domaines couverts concernent la statistique courante, les enquêtes spécifiques, la comptabilité économique, la participation aux travaux de planification, l'informatique, l'utilisation d'outils de gestion à des fins statistiques, la formation de statisticiens nationaux...


Un jugement critique porté sur les réalisations accomplies, des propositions sur les grandes lignes de la politique de coopération à mener, font de cet ouvrage un document de référence indispensable à tous ceux, spécialistes français et statisticiens étrangers, qui travaillent à l'amélioration du système statistique dans les pays en voie de développement.

Un volume broché - format 18x24 - 298 pages

CONSULTATIONS, VENTES :

P 316

Dans les Observatoires Économiques Régionaux de l'INSEE (adresses en fin de publication) et chez les libraires spécialisés.

 Institut National de la Statistique et des Études Économiques

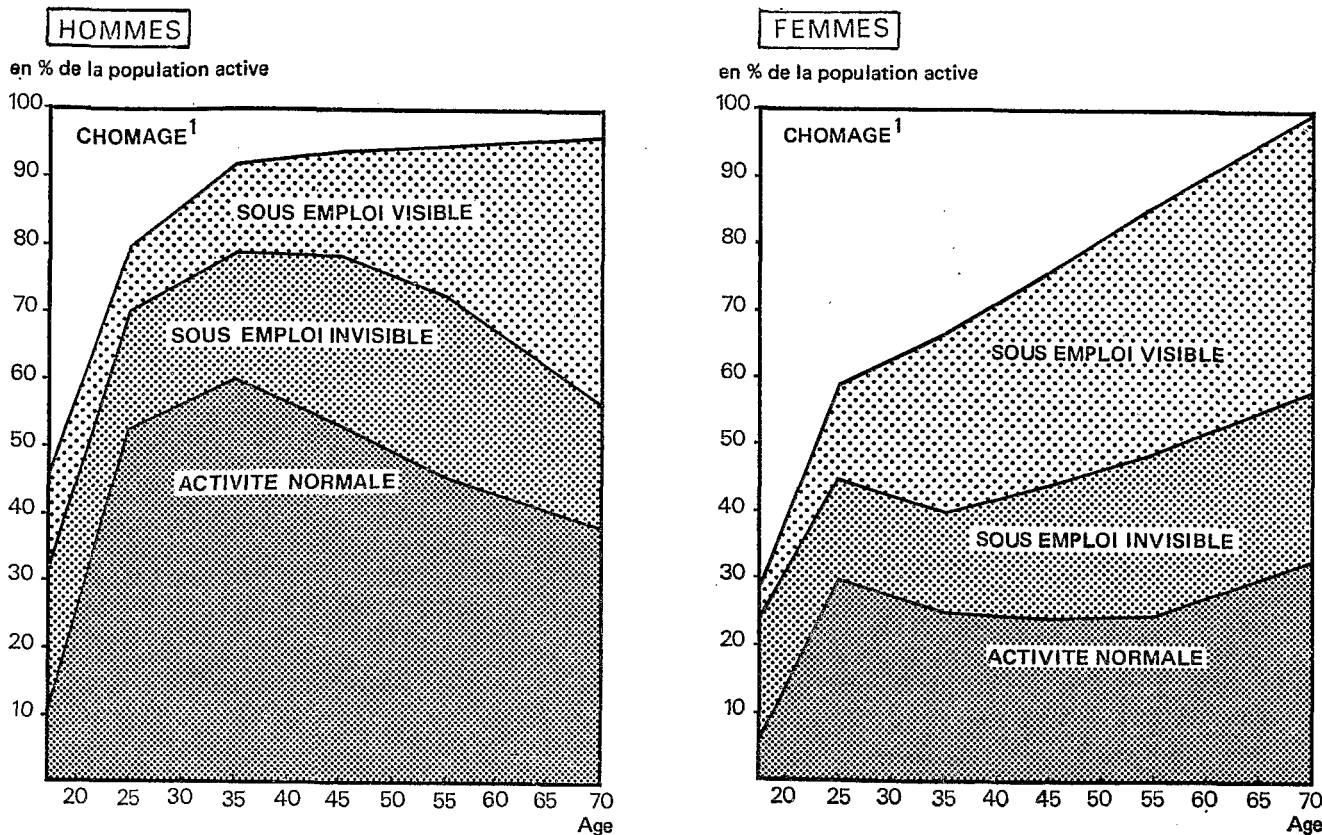
Les mêmes données révèlent également la concentration des emplois procurant les revenus les plus élevés dans les communes urbanisées et l'importance du sous-emploi dans les communes rurales. Dans les communes urbanisées, les personnes dont le revenu d'activité est supérieur au salaire minimum de la fonction publique représentent environ 40 à 50 % du total des personnes occupées, ce qui reflète bien la concentration des emplois relevant du secteur public et d'autres branches du secteur moderne dans ces communes. Mais les personnes dont le revenu d'activité est compris entre le SMIC et le salaire minimum de la fonction publique y représentant pour leur part entre 20 et un peu plus de 30 %, le sous-emploi concerne toujours, dans ces agglomérations, de près de 20 à presque 30 % de la population occupée. Dans les communes rurales, les pourcentages de personnes occupées classées en sous-emploi sont beaucoup plus élevés, de près de 40 % jusqu'à 50 % — ce qui s'explique en partie par l'importance des emplois agricoles dans ces communes — et il s'agit dans à peu près la moitié des cas de sous-emploi visible. Par ailleurs, la faiblesse relative des effectifs de ruraux classés en activité normale s'explique surtout par les pourcentages modestes (21 à 33 %) de personnes dont le revenu d'activité est supérieur au salaire minimum de la fonction publique. Les proportions de personnes dont le revenu est compris entre le SMIC et le minimum de la fonction publique diffèrent peu entre les communes rurales et urbaines. L'importance du sous-emploi dans les communes rurales entraîne que celui-ci représente souvent, notamment pour les hommes — Martinique exceptée — une part plus importante que le chômage dans la population active totale. A l'inverse, dans les communes urbaines, les taux de chômage sont partout plus importants, pour les hommes comme pour les femmes, que les taux correspondants de sous-emploi.

Les attitudes individuelles vis-à-vis de l'emploi, qui commandent l'importance relative du chômage et du sous-emploi, apparaissent donc différentes selon les zones de résidence. A ce sujet, les résultats par zones obtenus en Guyane sont particulièrement révélateurs (ces zones sont celles du graphique III), puisque plus on s'éloigne de la région de Cayenne, plus le sous-emploi augmente : 14, 22, 35, 81 % de la population active et plus le taux de chômage diminue : 17, 12, 13 et 2 %. La faiblesse des taux de chômage observés pour les communes de l'intérieur de la Guyane dissimule donc un sous-emploi massif qui représente ainsi dans ces communes la forme quasi-exclusive de sous-utilisation des capacités de travail disponibles.

Les données croisant catégories d'actifs et groupes d'âge indiquent que la proportion de personnes en sous-emploi parmi la population occupée croît avec l'âge. Les personnes en sous-emploi sont en moyenne plus âgées que les personnes classées en activité normale. Mais les différences d'attitudes individuelles vis-à-vis de l'emploi selon l'âge s'apprécient mieux à partir des répartitions entre activité normale, sous-emploi et chômage par groupe d'âge. Ainsi par exemple pour la Guadeloupe (1969-1970) on constate, notamment pour les hommes, une diminution importante des taux de chômage à partir de 25-30 ans, au profit d'une augmentation des pourcentages d'actifs classés en sous-emploi (graphique I). Ce type de répartition, ainsi que les données disponibles par ailleurs, suggère qu'aux jeunes

GRAPHIQUE I

Activité normale, sous-emploi et chômage par âge en Guadeloupe en 1969-1970



1. Chômeurs au sens de l'enquête.

Source : Enquêtes sur l'emploi faite en Guadeloupe fin 1969 et début 1970. On a fait une moyenne des résultats de ces deux enquêtes.

âges l'alternative est plutôt entre le chômage sur place, dans l'espoir d'obtenir un emploi dans le secteur moderne, et l'émigration; en revanche au-delà d'un certain âge, en particulier lorsque la poursuite du support familial n'est plus envisageable, l'alternative est plutôt entre l'inactivité, notamment pour les femmes, et l'acceptation du sous-emploi.

Par ailleurs, même s'il apparaît que le sous-emploi augmente avec l'âge il serait pour le moins hardi de conclure que la baisse du sous-emploi est exclusivement imputable à la disparition de générations anciennes, dont les modes de vie et les niveaux d'instruction se traduisaient par des exigences moindres en matière d'emploi.

Agriculture et autres secteurs

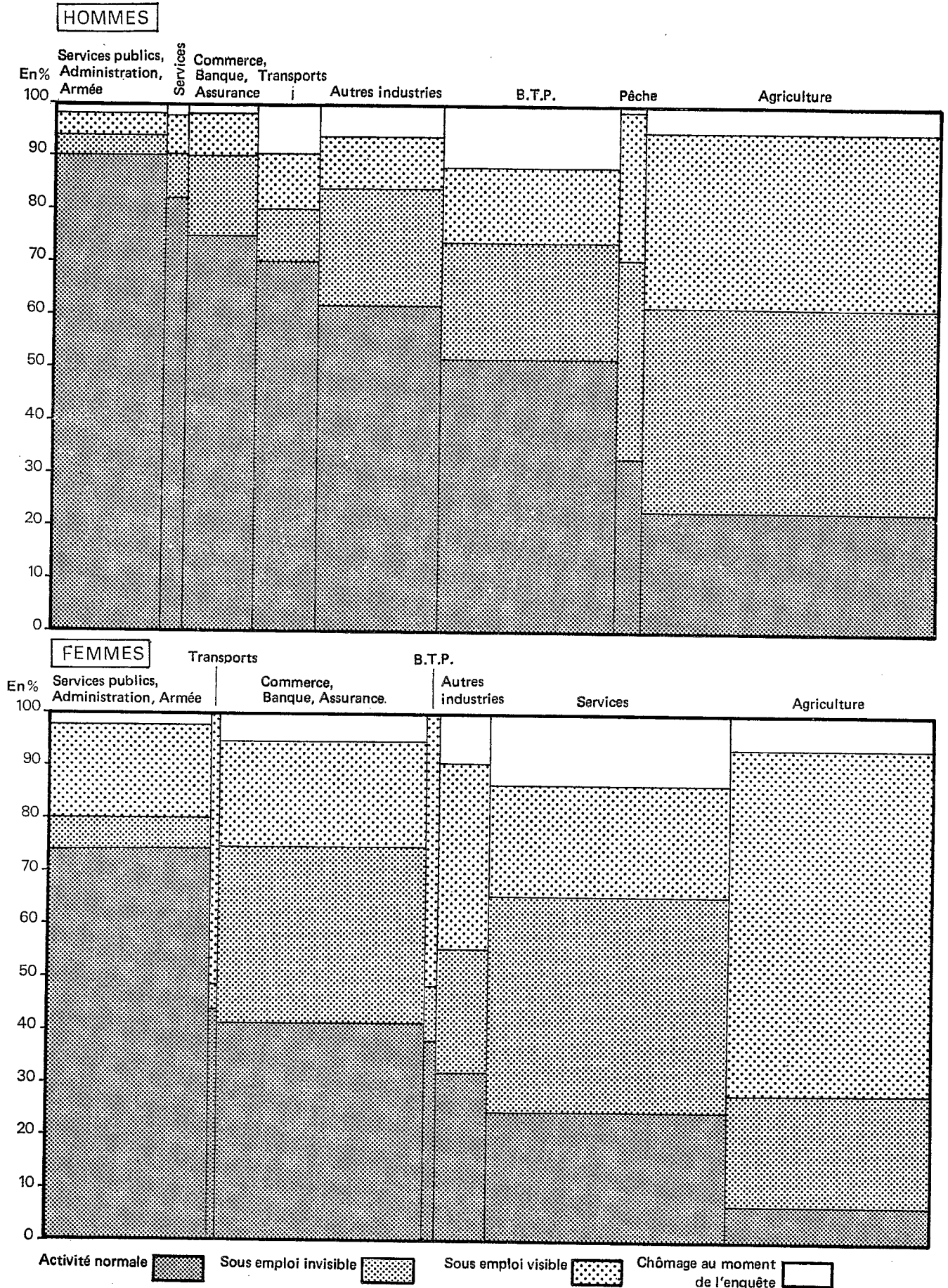
Les résultats disponibles (en Guadeloupe pour 1969-1970 et en Guyane pour 1976-1977) concernant les répartitions selon le type d'activité par statut ne sont pas surprenants.

A ces deux enquêtes, on trouve aux extrêmes les non salariés — employeurs, indépendants, aides familiaux — qui relèvent pour la plupart des secteurs traditionnel et intermédiaire, et qui sont classés dans 70 % des cas en sous-emploi (environ 60 % chez les hommes et 80 % chez les femmes) et à l'opposé les salariés du secteur public classés dans environ 90 % des cas en activité normale (entre 90 et 95 chez les hommes et entre 80 et 85 % chez les femmes). Les salariés du secteur privé occupent une position intermédiaire, avec en Guadeloupe 50 % d'activité normale (60 % chez les hommes et un tiers seulement chez les femmes, mais 40 % des salariés sont personnels domestiques), alors qu'en Guyane, 80 % des cas sont classés en activité normale (85 % chez les hommes et 60 % chez les femmes).

L'hétérogénéité des situations dans les divers secteurs d'activité économique tels qu'ils sont définis habituellement apparaît nettement au travers des répartitions entre activité normale, sous-emploi et chômage de moins d'un an par secteur. Les données concernant la Guadeloupe en 1969-1970 (graphique II) indiquent pour les hommes comme pour les femmes les plus forts pourcentages de sous-emploi

GRAPHIQUE II

Activité normale, sous-emploi et chômage* par secteur d'activité en Guadeloupe en 1969-1970



* Chômeurs ayant exercé une activité au cours des 12 mois précédant l'enquête seulement.

Source : Voir graphique I.

(80 à 90 %) dans l'agriculture et les plus faibles (10 à 25 %) dans le secteur public. Pour les autres secteurs, les taux sont variables mais toujours plus élevés chez les femmes. On relève par ailleurs que l'importance du chômage au moment de l'enquête, c'est-à-dire le nombre de personnes ayant travaillé au cours des douze derniers mois mais en chômage au moment de l'enquête, dans le bâtiment pour les hommes et dans les services pour les femmes reflète le caractère précaire de nombre d'emplois dans ces secteurs d'activité.

Le pourcentage global de personnes classées en sous-emploi s'explique donc en partie par la répartition de la population occupée par secteur d'activité économique. Mais cette analyse a des limites, dans la mesure où un secteur d'activité classique relève en fait dans des proportions variables des secteurs moderne, traditionnel, et intermédiaire. A ce sujet, les données selon le type d'activité par secteur, disponibles pour la Guyane (1976-1977) par zone, sont particulièrement intéressantes (graphique III). Ainsi le faible pourcentage de personnes classées en sous-emploi dans la région de Cayenne peut s'expliquer par l'importance des emplois offerts par les services publics dans cette zone. De même, les pourcentages élevées de personnes classées en sous-emploi ailleurs peuvent s'expliquer par l'importance de la population occupée dans l'agriculture, en particulier pour les communes de l'intérieur de la Guyane. Mais alors que dans la région de Cayenne, les pourcentages de sous-emploi dans l'agriculture et le commerce sont plutôt faibles, ils sont très élevés dans la région de Saint-Laurent et dans les communes de l'intérieur et même proches de 100 % pour l'agriculture seule. On note par ailleurs que les emplois féminins de personnel domestique, importants dans la région de Cayenne, diminuent au fur et à mesure qu'on s'en éloigne. Ainsi l'importance du secteur moderne et de la demande dans une zone donnée influe à la fois sur la répartition par secteur d'activité économique de la population et sur le fonctionnement des secteurs non modernes.

Polyvalence très fréquente en Guyane

L'analyse de la polyvalence n'est actuellement possible qu'à partir des résultats détaillés de l'enquête-emploi de Guyane. Les résultats indiquent bien la relation existant entre sous-emploi, défini à partir de l'activité principale de la semaine de référence, et l'exercice d'activités multiples sur une période de douze mois. Ainsi 55 % seulement des personnes classées en sous-emploi ont exercé une seule activité pendant toute l'année, alors que ce pourcentage est de 80 % pour les personnes classées en activité normale. L'exercice d'une activité unique est toutefois nettement moins fréquent, parmi les personnes classées en sous-emploi comme parmi celles classées en activité normale, pour les hommes (respectivement 45 et 75 %) que pour les femmes (respectivement 65 et 85 %), dont l'activité principale a souvent paradoxalement un caractère d'appoint.

La polyvalence revêt dans 70 % des cas la forme d'une ou plusieurs activités exercées simultanément avec une activité principale exercée toute l'année. Mais quoique ces travaux secondaires soient surtout de nature agricole (les deux tiers des cas chez les hommes et un tiers chez les

Données de démographie régionale 1975

par Michel de Saboulin

Le rapprochement des résultats du recensement de la population de 1975 et des statistiques de l'État civil des années 1974, 1975 et 1976 a permis le calcul d'indices démographiques régionaux présentés dans ce volume.

La première partie donne l'ensemble des caractéristiques démographiques calculées pour les unités géographiques retenues (régions, départements, agglomérations, catégories de communes intrarégionale) en six chapitres : répartition par âge, natalité-fécondité, mortalité, état matrimonial, évolution naturelle de la population, migrations.


Une deuxième partie illustre et complète ces résultats par une série de graphiques donnant la répartition par âge de la population des régions et départements et par un classement des régions et départements selon les caractéristiques démographiques les plus importantes.

Les « Collections de l'INSEE », série D, « Démographie et emploi », n° 82.
Un volume broché - format 21 × 29,7 - 292 pages.




CONSULTATIONS, VENTES :

P 334

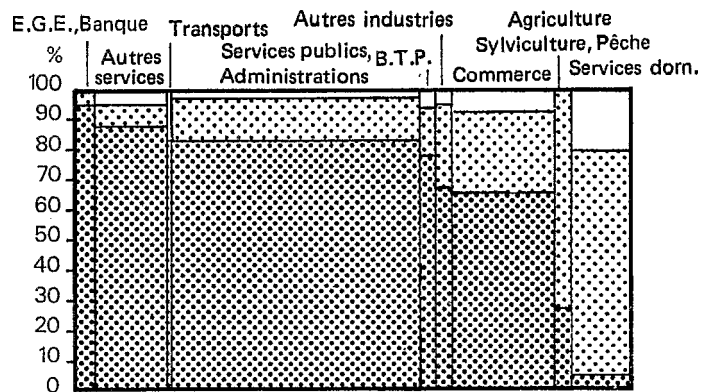
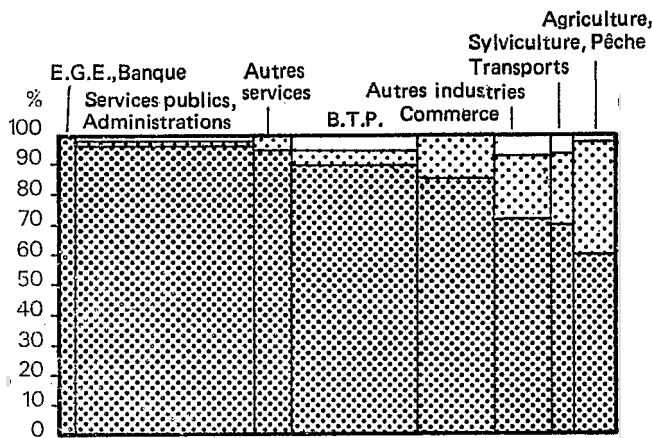
Dans les Observatoires économiques régionaux de l'INSEE (adresses en fin de publication) et chez les libraires spécialisés.

 Institut National de la Statistique et des Études Économiques

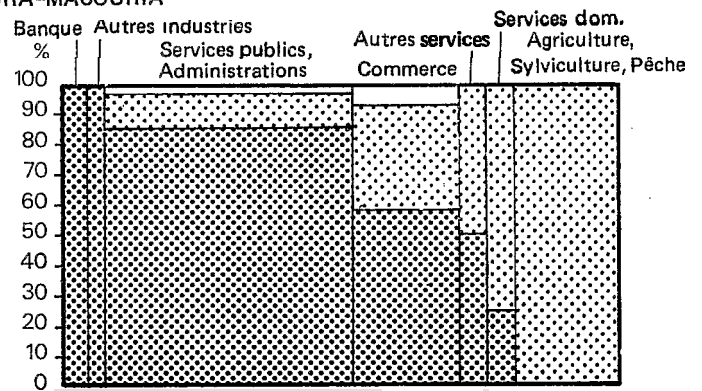
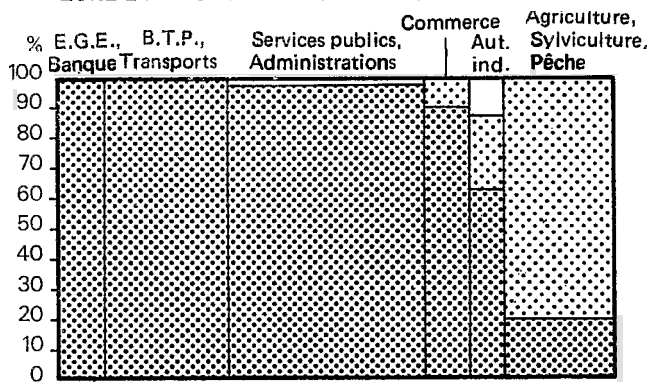
GRAPHIQUE III

Activité normale 
 Total du sous-emploi 
 Chômage au moment de l'enquête 

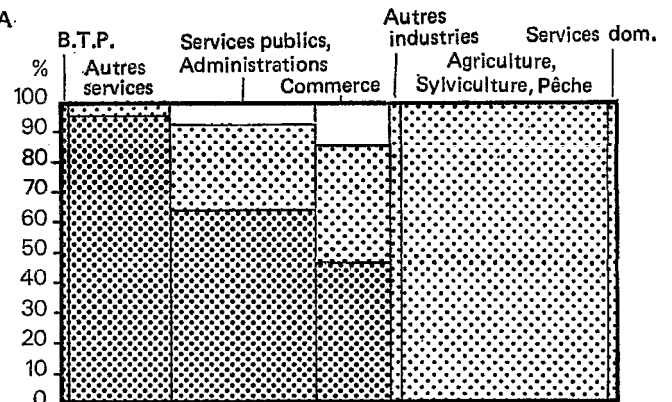
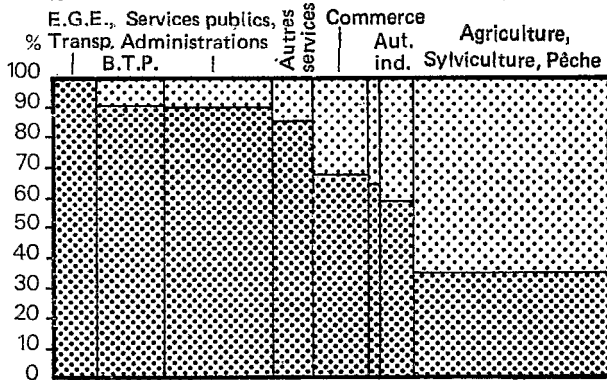
ZONE I : CAYENNE-REMIRE-MONTJOLY-MATOURY



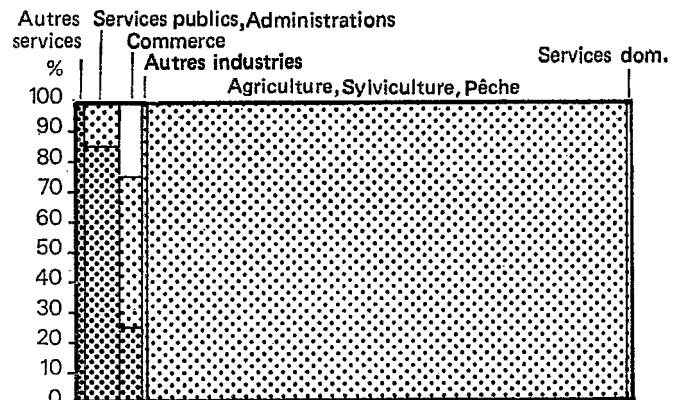
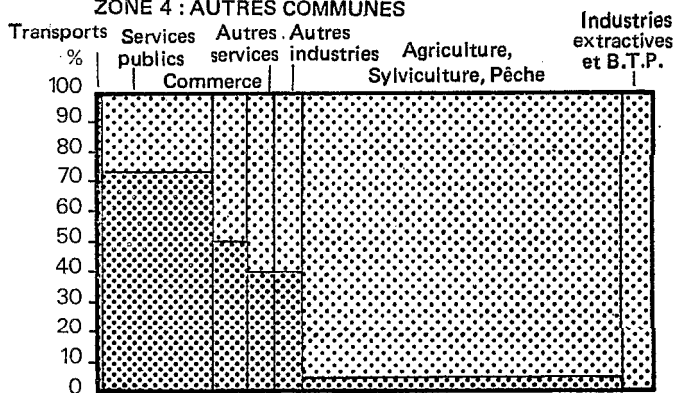
ZONE 2 : KOUROU-MONTSINNERY-TONNEGRANDE-ROURA-MACOURIA



ZONE 3 : SAINT LAURENT-SINNA MARY-IRACOUBO-MANA.



ZONE 4 : AUTRES COMMUNES



HOMMES

FEMMES

* Voir note du graphique II.

Abbreviations: E.G.E. = Eau, gaz, électricité; Aut. ind. = Autres industries; Services dom. = Services domestiques.

Source : Enquête sur l'emploi faite en Guyane entre octobre 1976 et janvier 1977.

femmes) ce sont dans la plupart des cas des activités salariales. Il s'agit donc bien, notamment pour les hommes, de petits travaux complétant le revenu de l'activité principale, jugé peu satisfaisant. Les autres données concernant la recherche d'un autre emploi, l'acceptation de travailler davantage et les raisons de non recherche font apparaître, toujours pour la Guyane, des résultats peu différents pour les personnes classées en sous-emploi et pour celles classées en activité normale.

Ainsi par exemple constate-t-on que 60 % des personnes occupées, qu'elles soient classées en sous-emploi ou en activité normale, accepteraient de travailler davantage dans leur activité actuelle ou d'avoir un travail en plus. Au travers de ce chiffre considérable, transparait l'existence, et l'importance, d'autres formes de sous-emploi que celles appréhendées à partir de critères de revenus et de durée travaillée.

La définition du sous-emploi qui a été retenu dans les enquêtes-emploi réalisées dans les DOM est imparfaite.

Mais l'ensemble des résultats que l'on a présentés indiquent clairement qu'elle permet de bien mettre en évidence le caractère composite des économies des DOM, conséquence de la coexistence, au sein d'un même secteur, d'activités modernes, traditionnelles et intermédiaires. Elle permet aussi de montrer l'importance que revêt le sous-emploi des personnes occupées.

La situation de l'emploi dans les DOM est donc caractérisée par l'ampleur et la diversité des formes de sous-utilisation de la main d'œuvre. Aussi paradoxal que cela puisse paraître, le chômage, pourtant très élevé, concerne moins de personnes que le sous-emploi des personnes occupées, et la connaissance de celui-ci est au moins aussi importante que la connaissance de celui-là. En effet par rapport à des niveaux de chômage qu'on peut considérer comme limites, c'est, avec l'émigration, l'existence et l'acceptation d'emplois de type sous-emploi qui a largement masqué jusqu'ici le déséquilibre profond entre offre et demande d'emploi, lequel caractérise les économies des DOM à l'heure actuelle.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- [1] « Secteur informel et petite production marchande dans les villes du Tiers-Monde », *Revue Tiers-Monde*, Tome XXI, n° 82, avril-juin 1980.
- [2] E. KRITZ et J. RAMOS : « La mesure du sous-emploi urbain; compte rendu de trois enquêtes expérimentales », *Revue internationale du Travail*, vol. 113, n° 1, janvier-février 1976.
- [3] B. GRAIS : « Méthodes et sources utilisées pour la mesure du chômage », *Economie et statistique*, n° 65, mars 1975.
- [4] *Résolution concernant les statistiques de la main-d'œuvre, de l'emploi et du chômage*, 8^e Conférence internationale des statisticiens du travail, Bureau international du travail, Genève, 1954.
- [5] *Recommandations sur l'institution ou le renforcement d'un système d'enquêtes par sondage sur la main-d'œuvre dans les pays en voie de développement*, 11^e Conférence internationale des statisticiens du travail, Bureau international du travail, Genève, 1966.
- [6] *Emploi et chômage; critères de mesure*, Organisation de coopération et de développement économique, Paris, 1979.
- [7] « Continuous Sample Survey of Population » *Labour Force*, n° 46 et 47, Central Statistical Office, Republic of Trinidad and Tobago, juin 1977 à juin 1979.
- [8] *The Labour Force-1978*, Department of Statistics, Jamaica.
- [9] H. DOMENACH et J. P. GUENGANT : « L'emploi en Guyane 1976-1977 », INSEE-SIRAG, *Les Dossiers Antilles-Guyane*, n° 2, juillet 1981.
- [10] *Résultats bruts des enquêtes-emploi Guadeloupe 1980*, INSEE-SIRAG, 1981.
- [11] *Résultats provisoires des enquêtes-emploi Martinique 1979-1980*, INSEE-SIRAG, 1981.
- [12] *L'emploi à la Réunion, résultats bruts de l'enquête de novembre-décembre 1978*, INSEE, Service départemental de la Réunion.
- [13] J. P. GUENGANT : « L'emploi en Guadeloupe, résultats des enquêtes de 1969-1970 », INSEE, Service départemental de la Guadeloupe.
- [14] P. MARCINIAK et F. GUGLIEMETTI : « L'emploi en Martinique, résultats des enquêtes de 1971 et 1972 », INSEE, Service départemental de la Martinique.
- [15] J. P. GUENGANT et H. DOMENACH : « Mesure des stocks et des flux des diverses formes d'utilisation de la main d'œuvre, quelques réflexions », *Archives et Documents*, à paraître.
- [16] *La mesure du sous-emploi*, 9^e Conférence des statisticiens du travail, rapport IV, Bureau international du travail, Genève 1957.
- [17] D. TURNHAM : *Le problème de l'emploi dans les pays en voie de développement*, Organisation de coopération et de développement économique, Paris, 1971.